

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux.....Page 3664
- ONL - Location de la Grande Salle de l'Auditorium ..... Page 3664
- Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Vente d'affiches de l'exposition Typo..... Page 3664
- Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Vente de la brochure Typo.....Page 3665
- Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Modalités de vente de produits.....Page 3665
- Décisions d'ester en justice ..... Page 3666

Arrêtés municipaux :

- Marché de Noël 2016 .....Page 3666
- Tenue du marché aux Chiens et aux Chats pendant le marché de Noël 2016.....Page 3667
- Délégation de signature à des fonctionnaires territoriaux.....Pages 3667 à 3668
- Délégation de fonctions d'Officier d'état civil à une Conseillère municipale.....Page 3669
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents ..... Page 3669
- Arrêté temporaire dans certaines rues de Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> .....Page 3671
- Police du stationnement - Arrêté temporaire N°: 2016 C 13649 dans certaines rues à Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.....Page 3673
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... Page 3675
- Délégation Générale aux Ressources Humaines
  - St : Nomination stagiaire catégorie C - Nomination stagiaire catégorie C - Recrutement remplaçant - Recrutement remplacement - Recrutement complément temps partiel - Arrêté rectificatif détachement pour stage - Détachement pour stage interne VDL - Recrutement non titulaire complément temps partiel - Recrutement remplaçant agent congé parental - Recrutement remplaçant agent en disponibilité - Recrutement remplaçant agent en formation - Recrutement remplaçant détachement pour stage.....Page 3733

- Centre Communal d'Action Sociale (

- Recrutement non titulaire complément temps partiel - Recrutement remplaçant.....Page 3737

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseils d'arrondissements – Avis..... Page 3736
- Occupation du droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, lotissements, changements d'usage. .... Page 3736 à 3742

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

---

## **Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux profit de la Métropole de Lyon pour la réalisation de tous les travaux préparatoires réputés nécessaires à l'implantation des constructions modulaires du collège sur le terrain nu sis 19 rue Paul Cazeneuve à Lyon 8<sup>e</sup>.** (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

---

Vu les articles L. 2122-22 5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à M<sup>me</sup> Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que la Métropole de Lyon envisage de construire un établissement du second degré sur le tènement sis 19 rue Paul Cazeneuve et qu'à cette fin, il convient d'ores et déjà de lui permettre d'engager les travaux préparatoires à l'accueil des constructions futures.

Considérant que la Métropole de Lyon a sollicité la Ville de Lyon afin que lui soit consenti une convention d'occupation temporaire du domaine privé pour effectuer lesdits travaux précités.

Décidons :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé au profit de la Métropole de Lyon à compter du 16 octobre 2016 jusqu'au 17 novembre 2016 inclus, pour la réalisation des travaux préparatoires incluant les opérations de terrassement sur le terrain nu sis 19 rue Paul Cazeneuve à Lyon 8<sup>e</sup>, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 200 € (deux cent euros) par mois d'occupation soit au total 200 € (deux cent euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 18 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée  
Nicole GAY*

---

## **ONL - Location Grande Salle de l'Auditorium Institut Paul Bocuse Blue Print Value** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 Avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu la délibération N°2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Considérant la demande de L'Institut Paul Bocuse Blue Print Value, Château du Vivier B.P. 25 – 69 131 Ecully cedex, d'organiser « La Cérémonie de remise des diplômes Institut Paul Bocuse Promotion 2016 » dans les locaux de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon le Jeudi 27 octobre 2016,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Institut Paul Bocuse Blue Print Value, pour une durée d'un jour le jeudi 27 octobre 2016, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 8 160,00 € T.T.C. (huit mille cent soixante euros T.T.C.).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 10 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

---

## **Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Vente d'affiches de l'exposition Typo** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2014/4 du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22- du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par

l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la demande du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique relative à la vente d'affiches dans le cadre de l'exposition Typo, 30 ans de créations à l'ANRT,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente des affiches,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - d'autoriser M. le Directeur à mettre en vente :

- 50 exemplaires de l'affiche de l'exposition format 120 x 176 au prix unitaire de vente de 3 € TTC

- 100 exemplaires de l'affiche de l'exposition format 40 x 60 au prix unitaire de vente de 1 € TTC

- À offrir 10 exemplaires de l'affiche format 120 X176 : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon »

- À offrir 50 exemplaires de l'affiche 40X60 : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon »

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 18 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,*  
*L'Adjoint Délégué,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

### **Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Vente de la brochure Typo** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2014/4 du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22- du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la demande du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique relative à la vente de la brochure intitulée Typo dans le cadre de l'exposition Typo, 30 ans de créations à l'ANRT

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - d'autoriser M. le Directeur

- à mettre en vente 150 exemplaires de la brochure intitulée TYPO selon les modalités suivantes :

• prix unitaire de vente : 3,00 € TTC

• à offrir 50 exemplaires : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon »

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 18 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,*  
*L'Adjoint Délégué,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

### **Musée de l'imprimerie et de la communication graphique - Modalités de vente de produits culturels dans le cadre de l'exposition « Typo'& !,- ;? » - Modification** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération N°2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Vu la décision du Maire N°25238 du 14 Octobre 2016 Fixant les modalités de vente de produits culturels dérivés dans le cadre de l'exposition « Typo'& !,- ;? » et notamment du catalogue « TYPO 30 ans de création à l'Atelier National de Recherche Typographique »

Considérant que la quantité dudit catalogue mis en vente est revue à la baisse,

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier les modalités de vente énoncées dans la décision initiale,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions»

Vu l'arrêté du maire de Lyon en date du 26 août 2016 déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. – M. le Directeur du Musée de l'Imprimerie est autorisé à mettre en vente :

- 150 exemplaires (au lieu de 500) du catalogue « Typo 30 ans de créations à l'Atelier National de Recherche Typographique » au prix unitaire de 3, 00 € TTC

Art. 2. - Les autres dispositions de la décision N°25238 du 14 octobre 2016 restent inchangées.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 18 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,*  
*L'Adjoint Délégué,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. Y. D. contre la délibération n°2016/2279 du 4 juillet 2016 autorisant l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 € à l'association « I. F. de C. M. » en vue de la création de cet institut.** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1606710-3 du 2 septembre 2016 déposée par M. Y. D.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. Y. D., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de la délibération n°2016/2279 du 4 juillet 2016 autorisant l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 € à l'association « I. F. de C. M. » en vue de la création de cet institut.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 17 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Guy CORAZZOL*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. B. M. et M<sup>me</sup> F. D. contre le PC n°69 389 15 00380 délivré le 07 avril 2016 à la Sté F. P. C. et l'arrêté du 05 octobre 2016 transférant ledit PC à la SCCV L'I.** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1607934-2 du 2 novembre 2016 déposée par M. B. M. et M<sup>me</sup> F. D., représentés par M<sup>e</sup> Amélie Prudhon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. B. M. et M<sup>me</sup> F. D., représentés par M<sup>e</sup> Amélie Prudhon, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation du permis de construire n°69 389 15 00380 délivré le 7 avril 2016 à la Société F. P. C. pour la démolition d'un abri de jardin, la construction d'un immeuble de 18 logements et la création de 23 aires de stationnement sur un terrain sis 8 rue Renée Sabran à Lyon (69009) d'une part, et de l'arrêté du 5 octobre 2016 transférant ledit permis de construire à la SCCV L'I., d'autre part.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 18 novembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Michel LE FAOU*

---

**Marché de Noël 2016** (Direction Economie Commerce et Artisanat - Service Commerce Non Sédentaire)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L2122-28, L 2212-1, L 2212-2-3°, L 2212-5, L 2213-6,

Vu le courrier en date du 11 mai 2015 confiant l'organisation du marché de Noël pour les années 2015, 2016 et 2017 au Comité Auvergne Rhône Alpes Gourmand,

Vu les mesures prises dans le cadre du plan Orsec de la fête des Lumières,

Vu l'état des lieux entrant qui sera réalisé sur la place Carnot en date du 7 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale de Sécurité du 27 octobre 2016 et sous réserve de l'avis favorable de la Commission de Sécurité réunie sur le site le 24 novembre 2016,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de réglementer l'organisation du site,

Arrête :

Article Premier. - Le marché de Noël est autorisé du jeudi 24 novembre 2016, 10 h 30, au samedi 24 décembre 2016, 16 heures, sur la place Carnot à Lyon 2<sup>e</sup> arrondissement.

Il est ouvert au public tous les jours de 10 h 30 à 20 heures, avec une fermeture à 19 heures les 8, 9 et 10 décembre 2016 et des nocturnes jusqu'à 22 heures les 26 novembre, 3 et 17 décembre 2016.

Art. 2. - Le montage des chalets est autorisé du 7 novembre au 23 novembre 2016 et le démontage du 24 décembre au 31 décembre 2016.

Le Comité Auvergne Rhône Alpes Gourmand devra protéger le chantier et l'isoler du public lors de l'installation de la manifestation et il en sera de même lors du démontage.

Art. 3. - La Ville de Lyon perçoit, en contrepartie, une redevance au titre de l'occupation du domaine public composée d'une partie fixe de 14 300 € et d'une partie variable calculée sur la base d'un pourcentage de 3 % du montant des loyers des chalets.

Art. 4. - La responsabilité du Comité Auvergne Rhône Alpes Gourmand est pleinement engagée dans la bonne exécution des différentes

prescriptions émises par les différents services.

Art. 5. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 6. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 7 novembre 2016

*L'Adjointe au Maire de Lyon  
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat  
et au Développement Economique,  
Fouziya BOUZERDA*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 10 novembre 2016

---

**Tenue du marché aux Chiens et aux Chats pendant le marché de Noël 2016** (Direction Economie Commerce et Artisanat - Service Commerce Non Sédentaire)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant Règlement Général des Marchés de la Ville de Lyon,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2015, réglementant le marché aux Chiens et aux Chats de la place Carnot à Lyon 2ème arrondissement,

Vu la tenue du marché de Noël sur la place Carnot du 24 novembre au 24 décembre 2016,

Vu les mesures prises dans le cadre du plan ORSEC de la fête des Lumières,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public il convient de déplacer le marché aux Chiens et aux Chats,

Arrête :

Article Premier. - Le marché aux Chiens et aux Chats de la place Carnot est autorisé les dimanches 13, 20 et 27 novembre et 4 – 11 – 18, de 8 heures à 12 heures et le samedi 24 décembre 2016, de 8 heures à 12 heures, sur le site de la place Carnot à Lyon 2° arrondissement, côté Ouest entre la rue Général Pleissier et le cours de Verdun.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 10 novembre 2016

*L'Adjointe au Maire de Lyon  
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat  
et au Développement Economique,  
Fouziya BOUZERDA*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 10 novembre 2016

---

**Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - M<sup>me</sup> Emilie Dafflon** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2511-27 : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux »,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-10 et R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage,

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux,

Vu l'article 1983 du code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Vu le décret n°52-553 du 16/05/1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile ».

Arrête :

Article Premier. - M<sup>me</sup> Emilie Dafflon, Attachée territoriale à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, est déléguée :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages

- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,

- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,

- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes

- la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962

Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature

Pour délivrer et signer les certificats de vie maritale

Pour parapher les registres  
Pour délivrer et signer les certificats de vie  
Pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs  
Pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 novembre 2016

*Le Maire de Lyon,*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - M<sup>me</sup> Christine Dujeancourt** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil ;

Arrête :

Article Premier. - M<sup>me</sup> Christine Dujeancourt, Adjoint Administratif principal 2<sup>e</sup> classe à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, est déléguée :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages
- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes
- la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 novembre 2016

*Le Maire de Lyon,*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - M<sup>me</sup> Floriane Durand** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil ;

Arrête :

Article Premier. - M<sup>me</sup> Floriane Durand, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, est déléguée :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages
- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes
- la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962

Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 novembre 2016

*Le Maire de Lyon,*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - M<sup>me</sup> Pascale Rossi** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil ;

Arrête :

Article Premier. - M<sup>me</sup> Pascale Rossi, Adjoint Administratif 2<sup>e</sup> classe à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, est déléguée :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages
- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes
- la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962

Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 novembre 2016

*Le Maire de Lyon,*  
Gérard COLLOMB

---

**Délégation de fonctions d'Officier d'état civil à une Conseillère municipale - M<sup>me</sup> Dominique Nachury** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Arrête :

Article Premier. - M<sup>me</sup> Dominique Nachury, Conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement le 10 décembre 2016.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 novembre 2016

*Le Maire de Lyon,*  
Gérard COLLOMB

---

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** ( Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

---

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33189	<b>Interdiction d'arrêt sur voie de circulation quai Joseph Gillet Lyon 4<sup>e</sup> (circulation)</b>	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits quai Gillet (4), chaussée Est, côté Est, au sud de l'accès charretier du n° 2 sur un emplacement de 32 mètres. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33190	<b>Interdiction d'arrêt sur voie de circulation en face du n° 2 quai Joseph Gillet Lyon 4<sup>e</sup> (circulation)</b>	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits quai Gillet (4), chaussée Ouest, au sud de l'accès charretier du n° 2 sur un emplacement de 35 mètres. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33192	<b>Bande cyclable du 1 au 15 quai Joseph Gillet Lyon 4<sup>e</sup> (circulation)</b>	Il est créé une bande cyclable, dans le sens de la circulation réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues quai Joseph Gillet Lyon 4 <sup>e</sup> me, dans le sens Sud-Nord dans sa partie comprise entre la montée Hoche (n°1) et le n° 15.	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33194	<b>Bande cyclable quai Joseph Gillet Lyon 4<sup>e</sup> (circulation)</b>	Il est créé une bande cyclable, dans le sens de la circulation réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues quai Joseph Gillet Lyon 4 <sup>e</sup> me, dans le sens Nord-Sud côté Ouest, dans sa partie comprise entre la montée Hoche (n°1) et le n° 15.	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33202	<b>Bande cyclable du 3 quai Saint-Vincent à la montée Hoche Lyon 1<sup>er</sup> (circulation)</b>	Il est créé une bande cyclable, dans le sens de la circulation réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues quai Saint-Vincent (1er) dans le sens Sud-Nord dans sa partie comprise entre le n° 3 et la montée Hoche (1er).	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33203	<b>Bande cyclable de 1 au 3 quai Saint-Vincent Lyon 1<sup>er</sup> (circulation)</b>	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues quai Saint-Vincent (1er) dans le sens Nord-Sud sur la chaussée Ouest qui s'intercale entre la voie de «tourne à droite» en direction du pont Général Koenig (1er) et la voie de «tout droit» en continuant sur le quai Saint-Vincent (1er), dans sa partie comprise entre le n° 1 et le n° 3.	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33204	<b>Abrogation de circulation à l'intersection du quai Saint-Vincent et du pont Général Koenig à Lyon 1<sup>er</sup> (circulation)</b>	Considérant l'absence de conflits avec des usagers venant de la droite et qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP07648 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33205	<b>Feux d'intersection du quai Saint-Vincent et du pont Général Koenig Lyon 1<sup>er</sup> (circulation)</b>	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement direct pour les cycles circulant sur la contre-allée en continuité de la sortie charretière du n° 3 quai Saint-Vincent (1er) (dans le sens de circulation Sud-Nord) vers la bande cyclable du quai Saint-Vincent (1er) chaussée Est. Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant quai Saint-Vincent(1er) (dans le sens de circulation Nord-Sud) vers la bande cyclable chaussée Nord du Pont Général Koenig (1er) (dans le sens de circulation Est-Ouest). Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant pont Général Koenig (1er) (dans le sens de circulation Ouest-Est) vers le couloir mixte bus-cycles chaussée Ouest du quai Saint-Vincent (1er) (dans le sens de circulation Nord-Sud).	4/11/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33093	<b>Réglementation d'arrêt rue Baraban Lyon 6<sup>e</sup> (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Baraban (6) côté Ouest, au Sud du n° 22 rue Baraban (6), sur 15 m. Le non respect des ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	17/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33237	<b>Stationnement réservé rue des Balançoires Lyon 7<sup>e</sup> (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible rue des Balançoires (7) côté Nord, à 15 m à l'Est de la rue Félizat, sur un emplacement de 6,50 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	17/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33238	<b>Réglementation d'arrêt rue Michel Félizat Lyon 7<sup>e</sup> (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Michel Félizat (7) côté Est, au Sud de l'allée Flora Tristan, sur un emplacement de 15 m. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	17/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33239	<b>Stationnement réservé rue Michel Félizat Lyon 7<sup>e</sup> (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé rue Michel Félizat (7) côté Ouest, au Sud de la rue des Balançoires sur 5 m (5 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	17/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33240	<b>Stationnement réservé rue Pré Gaudry Lyon 7<sup>e</sup> (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé rue Pré Gaudry (7) côté Sud, à l'Ouest de la rue Michel Félizat, sur 5 m (5 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	17/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33241	<b>Stationnement réservé rue Pré Gaudry Lyon 7<sup>e</sup> (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé rue Pré Gaudry (7) côté Nord, à l'Est de la rue des Balançoires, sur 5 m (5 arceaux vélos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	17/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2016RP33242	<b>Abrogation de stationnement rue Pré Gaudry Lyon 7<sup>e</sup> (stationnement)</b>	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet ZAC des Girondins, il y a lieu d'adapter la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2012RP27221 du 16 janvier 2012 portant sur la mesure d'interdiction de stationnement.	17/11/2016	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

**Arrêté temporaire - Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons sur le territoire de la Ville de Lyon, dans certaines rues de Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon  
Le Président de la Métropole de Lyon  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :  
L'article L.3642-2,  
Les articles L.2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire  
Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1<sup>er</sup>, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code de la Voirie Routière ;  
Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;  
Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;  
Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;  
Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice- président délégué à la Voirie ;  
Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire de Lyon ;  
Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;  
Vu la demande de la Commission Communale Consultative de Sécurité Publique ;  
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement des véhicules et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues de Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> .  
Arrête :  
Article Premier. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 1 heure, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- rue du Président Edouard Herriot
- rue Paul Chenavard
- rue de Brest
- rue du Président Carnot
- rue Jean de Tourne
- rue Childebert (etre la rue de la République et la rue de Brest)
- rue des Archers
- rue Gasparin
- rue Emile Zola
- rue Simon Maupin

Art. 2. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 3 heures, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- montée Nicolas de Lange, sur 30 m au droit de l'Esplanade de Fouvière
- rue Cleberg, côté Sud, sur 15 m à l'Ouest de la montée du Cardinal Decourtray
- place Saint-Paul, sur les 4 emplacements situés au droit du n° 9 au Nord de la place (sauf pour les Secours).
- quai des Célestins, côté immeuble, partie comprise entre la rue de Savoie et la rue Port du Temple (sauf SDIS).
- place Tolozan, côté Est, (sauf pour les véhicules des personnes présentes au PC sécurité et munis de macarons spécifique).

Art. 3. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 3 heures, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- rue de l'Antiquaille, sur 20 m au droit du Théâtre Gallo Romain
- rue Sainte-Marie des Terreaux, sur zone de livraison, côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue d'Algérie (sauf SDMIS et Eclairage Public).

Art. 4. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 3 heures, le stationnement des véhicules des CRS, véhicules des secours, SDMIS, sera autorisé :

- place Louis Pradel, sur voie Pompiers le long de l'Opéra (CRS).
- quai André Lassagne, dans la voie bus, au droit de la place Tolozan (CRS).
- quai Gailleton, sur les berges
- quai de la Pêcherie
- place Tobie Robotel
- rue des Jardins des Plantes
- place Antonin Poncet
- place Tolozan
- quai de Bondy
- quai Fulchiron
- place Ennemond Fousseret (SDIS).
- rue Joseph Serlin (Eclairage Public et CRS)
- rue Président Edouard Herriot, sur le trottoir à l'Ouest de la rue Joseph Serlin (SDIS).
- quai Jean Moulin, dans le couloir de bus, partie comprise entre la sortie du parking LPA et la rue Joseph Serlin (SDIS).
- rue de l'Antiquaille, devant le Théâtre Gallo Romain (SDMIS)
- rue Emile Zola
- rue de la République, au droit du n° 79
- place des Cordeliers, trottoir Nord, sur 15 m à l'Ouest de la rue de la Bourse (SDIS et Eclairage Public).
- place Bellecour, côté Ouest de la place (SDIS)
- place Sathonay
- quai Romain Roland
- rue des Jardin des Plantes, côté Sud, à l'Est de la montée l'Amphithéâtre
- place Saint-Jean, face à la sortie du n° 3 (devant le Collège des Lazaristes) (SDIS).
- quai Romain Rolland, terre-plein situé entre le quai Romain Rolland et les bretelles d'accès au pont Maréchal Juin (SDIS et PMR).
- place Bellecour, chaussée Sud, dans la voie de bus (CRS, SDIS et Eclairage Public).
- place des Cordeliers, chaussée Sud, entre la rue Champier et le quai Jules Courmont (CRS).
- rue de Brest, au Nord de la place des Jacobins
- place des Jacobins
- rue Grenette
- rue de la Barre

Art. 5. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 19 heures à 1 heure, la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des Services de Police sauf pour les véhicules cités à l'article 7 du présent arrêté dans les périmètres définis ci-dessous :

**- Périmètre Presqu'île délimité comme suit :**

au Nord : Petite rue des Feuillants, rue du Griffon, rue des Capucins (circulation autorisée), rue Terme (circulation autorisée), rue du Jardin des Plantes, (circulation non autorisée) rue Fernand Rey, (circulation autorisée) , rue Bouteille, (circulation autorisée), rue Pareille, (circulation autorisée)

à l'Est : quai Jean Moulin, (circulation autorisée), quai Jules Courmont, (circulation autorisée), quai Docteur Gailleton (jusqu'au Sud de la place Antonin Poncet).

au Sud : place Antonin Poncet, (circulation autorisée), rue de la Charité, (circulation autorisée), rue Charles Biennier, (circulation autorisée), rue Victor Hugo, rue Sala, (circulation autorisée), rue Tony Tollet, rue du Plat, rue Sala, (circulation autorisée).

à l'Ouest : quai Saint-Vincent, quai de la Pêcherie, quai Saint-Antoine, quai des Célestins et le quai Tilsitt jusqu'à la rue Sala.

**- Périmètre Vieux-Lyon délimité comme suit :**

au Nord : la place Saint-Paul, rue Octavio Mey (non comprise).

à l'Est : quai Romain Rolland (compris), quai Fulchiron (compris).

au Sud : rue Ferrachat, (non comprise) rue Monseigneur Lavarenne, (non comprise) rue Bellièvre, (non comprise), rue Marius Gonin, (non comprise), rue du Doyenné, (non comprise) rue Bellièvre, (non comprise) montée du Gourguillon, (non comprise) rue des Farges, (non comprise)

à l'Ouest : rue Professeur Pierre Marion, (non compris), rue de l'Antiquaille, (non comprise), montée Saint-Barthélémy.

Art. 6 - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 19 heures à 1 heure, la circulation des piétons sera interdite à la diligence des Services de Police :

- rue Pizay.

- rue Puits Gaillot
- rue Joseph Serlin
- passerelle Palais de Justice
- passerelle Saint-Vincent
- passerelle du Collège

Art. 7. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 19 heures à 1 heure, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les périmètres définis dans l'article 6 du présent arrêté :

- véhicules des Services de Police, de Gendarmerie, des Forces Armées, des Services d'Incendie et de Secours.
- véhicules des SAMU et SMUR.
- véhicules de la Protection et de la Sécurité Civile, de la Croix-Rouge, de la Protection Sanitaire.
- véhicules quittant le périmètre par l'itinéraire le plus court.
- véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique.
- les véhicules de la Direction Technique de la Fête des Lumières, de la direction logistique garage et festivités, d'ERDF, de GRDF, Keolis, munis de laissez-passer spécifiques.
- les véhicules de la Direction de l'Eclairage Public munis de laissez-passer spécifique
- les véhicules de la Société Byblos

Art. 8. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 1 heure, le stationnement des véhicules de catégorie N et O conçus et construits pour le transport des marchandises sera interdit gênant à l'intérieur des périmètres définis dans l'article 6 du présent arrêté.

Art. 9. - A partir du 8 décembre 2016, 6 heures, jusqu'au 10 décembre 2016, 1 heure, le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les autocars

- quai Victor Augagneur, côté Ouest, entre le pont Wilson et le pont Lafayette
- quai Victor Augagneur, côté Ouest, entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière ( sauf les 7 et 8 décembre réservés aux véhicules du marché pendant les horaires du marché).
- quai Perrache, des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le cours Bayard et la rue Emile Duployé.
- quai Général Sarraill, côté Ouest, entre le pont Morand et le pont Lafayette.

Art. 10. La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins de la Ville de Lyon.

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2016 C 13649 LDR/HB - VDL - Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons : dans certaines rues à Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> : sur le territoire de la Ville de Lyon** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

---

Le Maire de la Ville de Lyon

Le Président de la Métropole de Lyon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- L'article L.3642-2,
- Les articles L.2213-2-2<sup>o</sup>), L.2213-2-3<sup>o</sup>), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire
- Les articles L.2213-1, L.2213-2-1<sup>o</sup>), L.2213-3-2<sup>o</sup>), L.2213-4 alinéa 1<sup>er</sup>, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, Vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Secherresse, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Commission Communale Consultative de Sécurité Publique;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement des véhicules et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues à Lyon 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.

Arrêtent :

Article Premier. A partir du 7 décembre 2016, 8 heures jusqu'au 11 décembre 2016, 3 heures, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- place Saint-paul, sur les 4 emplacements situés au droit du n° 9, au Nord de la place (sauf pour les Secours).
- quai des Célestins, côté immeuble, partie comprise entre la rue de Savoie et la rue Port du Temple (sauf SDIS). -avenue Adophe Max.
- rue Jean Carriès.
- rue Tramassac, partie comprise entre la rue Jean Carriès et la montée du Chemin Neuf (sauf pour les CRS et l'Eclairage Public).
- place Tolozan, côté Est (sauf pour les véhicules de personnes présentes au PC Sécurité munis d'un macaron spécifique).

Art. 2. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 1 heure, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- rue du Président Edouard Herriot
- rue Paul Chenavard
- rue de Brest
- rue du Président Carnot
- rue Jean de Tourne
- rue Childebert (entre la rue de la République et la rue de Brest)
- rue des Archers

- rue Gasparin
- rue Emile Zola
- rue Simon Maupin

Art. 3. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 3 heures, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- montée Nicolas de Lange, sur 30 m au droit de l'Esplanade de Fouvière
- rue Cleberg, côté Sud, sur 15 m à l'Ouest de la montée du Cardinal Decourtray

Art. 4. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 3 heures, le stationnement des véhicules sera interdit gênant :

- rue de l'Antiquaille, sur 20 m au droit du Théâtre Gallo Romain
- rue Sainte-Marie des Terreaux, sur zone de livraison, côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue d'Algérie (sauf SDMIS et Eclairage Public).

Art. 5. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 3 heures, le stationnement des véhicules des CRS, véhicules de secours, SDMIS, sera autorisé :

- place Louis Pradel, sur voie Pompiers le long de l'Opéra (CRS).
- quai André Lassagne, dans la voie bus, au droit de la place Tolozan (CRS).
- quai Gailleton, sur les berges
- quai de la Pêcherie
- place Tobie Robotel
- rue des Jardins des Plantes
- place Antonin Poncet
- place Tolozan
- quai de Bondy
- quai Fulchiron
- place Ennemond Fousseret (SDIS).
- rue Joseph Serlin (Eclairage Public et CRS)
- rue Président Edouard Herriot, sur le trottoir à l'Ouest de la rue Joseph Serlin (SDIS).
- quai Jean Moulin, dans le couloir de bus, partie comprise entre la sortie du parking LPA et la rue Joseph Serlin (SDIS).
- rue de l'Antiquaille, devant le Théâtre Gallo Romain (SDMIS)
- rue Emile Zola
- rue de la République, au droit du n° 79
- place des Cordeliers, trottoir Nord, sur 15 m à l'Ouest de la rue de la Bourse (SDIS et Eclairage Public).
- place Bellecour, côté Ouest de la place (SDIS)
- place Sathonay
- quai Romain Rolland
- rue des Jardin des Plantes, côté Sud, à l'Est de la montée l'Amphithéâtre
- place Saint-Jean, face à la sortie du n° 3 (devant le Collège des Lazaristes) (SDIS).
- quai Romain Rolland, terre-plein situé entre le quai Romain Rolland et les bretelles d'accès au pont Maréchal Juin (SDIS et PMR).
- place Bellecour, chaussée Sud, dans la voie de bus (CRS, SDIS et Eclairage Public).
- place des Cordeliers, chaussée Sud, entre la rue Champier et le quai Jules Courmont (CRS).
- rue de Brest, au Nord de la place des Jacobins
- place des Jacobins
- rue Grenette
- rue de la Barre

Art. 6. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 19 heures à 1 heure, la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des Services de Police sauf pour les véhicules cités à l'article 8 du présent arrêté dans les périmètres définis ci-dessous :

Périmètre Presqu'île délimité comme suit :

au Nord : Petite rue des Feuillants, rue du Griffon, rue des Capucins (circulation autorisée), rue Terme (circulation autorisée), rue du Jardin des Plantes, (circulation non autorisée) rue Fernand Rey, (circulation autorisée), rue Bouteille, (circulation autorisée), rue Pareille, (circulation autorisée)

à l'Est : quai Jean Moulin, (circulation autorisée), quai Jules Courmont, (circulation autorisée), quai Docteur Gailleton (jusqu'au Sud de la place Antonin Poncet).

au Sud : place Antonin Poncet, (circulation autorisée), rue de la Charité, (circulation autorisée), rue Charles Biennier, (circulation autorisée), rue Victor Hugo, rue Sala, (circulation autorisée), rue Tony Tollet, rue du Plat, rue Sala, (circulation autorisée).

- à l'Ouest : quai Saint-Vincent, quai de la Pêcherie, quai Saint-Antoine, quai des Célestins et le quai Tilsitt jusqu'à la rue Sala.

Périmètre Vieux-Lyon délimité comme suit :

- au Nord : la place Saint-Paul, rue Octavio Mey (non comprise).

- à l'Est : quai Romain Rolland (compris), quai Fulchiron (compris).

- au Sud : rue Ferrachat, (non comprise) rue Monseigneur Lavarenne, (non comprise) rue Belière, (non comprise) rue Marius Gonin, (non comprise) rue du Doyné, (non comprise) rue Bellière, (non comprise) Montée du Gourguillon, (non comprise) rue des Farges, (non comprise)

- à l'Ouest : rue Professeur Pierre Marion, (non compris), rue de l'Antiquaille, (non comprise), montée Saint-Barthélémy.

Art. 7 - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 19 heures à 1 heure, la circulation des piétons sera interdite à la diligence des Services de Police :

- rue Pizay.
- rue Puits Gaillot
- rue Joseph Serlin
- passerelle Palais de Justice
- passerelle Saint-Vincent
- passerelle du Collège

Art. 8. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 19 heures à 1 heure, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les périmètres définis dans l'article 6 du présent arrêté :

- véhicules des Services de Police, de Gendarmerie, des Forces Armées, des Services d'Incendie et de Secours.

- véhicules des SAMU et SMUR.
- véhicules de la Protection et de la Sécurité Civile, de la Croix-Rouge, de la Protection Sanitaire.
- véhicules quittant le périmètre par l'itinéraire le plus court.
- véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique.
- les véhicules de la Direction Technique de la Fête des Lumières, de la direction logistique garage et festivités, d'ERDF, de GRDF, Keolis, munis de laissez-passer spécifiques.
- les véhicules de la Direction de l'Eclairage Public munis de laissez-passer spécifique
- les véhicules de la Société Byblos

Art. 9. - A partir du 8 décembre 2016, jusqu'au 10 décembre 2016, de 12 heures à 1 heure, le stationnement des véhicules de catégorie N et O conçus et construits pour le transport des marchandises sera interdit gênant à l'intérieur des périmètres définis dans l'article 6 du présent arrêté.

Art. 10. A partir du 8 décembre 2016, 6 heures, jusqu'au 10 décembre 2016, 1 heure, le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les autocars

- quai Victor Augagneur, côté Ouest, entre le pont Wilson et le pont Lafayette
- quai Victor Augagneur, côté Ouest, entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière ( sauf les 7 et 8 décembre réservés aux véhicules du marché pendant les horaires du marché).
- quai Perrache, des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le cours Bayard et la rue Emile Duployé. - quai Général Sarrail, côté Ouest, entre le pont Morand et le pont Lafayette.

Art. 11. La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins de la Ville de Lyon.

### Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13406	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bodin</b>	des deux côtés, entre le n° 4 et la place Bellevue	Le mardi 22 novembre 2016, de 16h à 22h
				<b>Place Bellevue</b>	sur l'impasse située côté Ouest, angle rue Bodin	
				<b>Rue Grognard</b>	entre la rue Audran à la rue Mottet de Gérando	Le mardi 22 novembre 2016, de 8h à 20h
13407	Vita Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une pose d'un système anti volatiles à l'aide d'une nacelle	L'usage d'une nacelle sera autorisée	<b>Rue de la Villette</b>	sur le trottoir Est, à hauteur de la place de Francfort	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 19h
			la circulation des piétons sera interdite		dans un périmètre de sécurité situé sur la zone de travail. Ce périmètre sera balisé par le demandeur	A partir du samedi 19 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 19h
			Le stationnement d'une nacelle sera autorisé	<b>Place de Francfort</b>	sur le trottoir Nord	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 19h à 8h
					dans le Parking des autocars, côté Est, sur la place adjacente au portail d'entrée	Les samedi 19 novembre 2016 et dimanche 20 novembre 2016 Les samedi 26 novembre 2016 et dimanche 27 novembre 2016
13408	Sociétés Thyssen Krupp - Mulder	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue auxiliaire pour le compte du Sytral	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Jean Macé</b>	promenade Est, sur la partie Ouest au droit des accès Métro	A partir du jeudi 17 novembre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 5h
			le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé		promenade Est, sur la partie Nord au droit des accès Métro	
					promenade Est, sur la partie Ouest au droit des accès Métro	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13409	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	<b>Rue du Boeuf</b>	au droit du n° 38	A partir du vendredi 18 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 29 novembre 2016, 17h30
13410	Sociétés Thyssen Krupp - Mulder	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue auxiliaire pour le compte du Sytral	La circulation sera gérée et balisée au droit des véhicules de chantier  le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé	<b>Place Jean Macé</b>	promenade Ouest, sur la partie Nord au droit des accès Métro	A partir du vendredi 18 novembre 2016, 20h, jusqu'au samedi 19 novembre 2016, 5h
13411	Entreprises Nouvetra - Sogea - Ebm - Stracchi - Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera interdite  la circulation générale sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus et véhicules autorisés  la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h  le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>  <b>Rue Ney</b>  <b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est, voie Nord et centrale, entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux  sens Ouest/Est, entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux  partie comprise entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux  des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord du cours Lafayette  des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ney et le boulevard des Brotteaux	A partir du vendredi 18 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13412	Entreprises Razel Bec - Guintoli - Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens  la circulation des véhicules sera interdite  les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Pierre Corneille</b>	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Fénélon et la rue Rabelais  partie comprise entre la rue Fénélon et la rue Rabelais  au débouché sur la rue Fénélon	Le vendredi 18 novembre 2016, de 7h à 18h
13413	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite  la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Sainte-Hélène</b>  <b>Place Bellecour</b> <b>Rue Bodin</b>	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le jeudi 24 novembre 2016, de 11h à 19h  Les mardi 22 novembre 2016 et vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 17h  Le mardi 22 novembre 2016, de 18h à 22h
13413	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Antonin Poncet</b> <b>Rue Sainte-Hélène</b> <b>Place Docteur Gailleton</b> <b>Rue Sainte-Hélène</b>  <b>Rue de la Charité</b>	partie Ouest  entre le n° 37 et la rue de la Charité  sur 15 m au droit du n° 2  sur 15 m en face du n° 31  entre le n° 17 et la rue Sainte-Hélène  entre le n° 11 et la rue Sainte-Hélène	Le jeudi 24 novembre 2016, de 6h à 17h  Le jeudi 24 novembre 2016, de 6h à 22h  A partir du mardi 22 novembre 2016, 7h, jusqu'au samedi 26 novembre 2016, 17h  A partir du mercredi 23 novembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13414	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renforcement d'un réseau gaz sous couvert du LYVIA n° 201613561	la circulation des piétons sera gérée en permanence par du personnel de l'entreprise et par des ponts piétons au droit de la fouille	<b>Rue de la Charité</b>	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 29	A partir du vendredi 18 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	
13415	Fanello Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h à 19h
13416	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Char treux</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 49	A partir du lundi 21 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 17h30
				<b>Rue Imbert Colomès</b>	au droit des n° 9 à 11	
13417	Aoa Prod / N° 0001222	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché de Noël	l'organisation d'un marché de Noël sera autorisée	<b>Place Mazagran</b>	(montage dès 10h)	Le samedi 17 décembre 2016, de 14h à 18h30
13418	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Chena vard</b>	sur le trottoir situé au droit de l'opération de levage	A partir du lundi 21 novembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 22 novembre 2016, 4h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Chavanne</b>	entre la rue Longue et la rue Paul Chena vard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Chena vard</b>	entre la place des Terreaux et la rue de la Fromagerie au droit de la station Bluely située au droit des n° 31 et 33, le concessionnaire devra neutraliser les bornes de recharges électrique	
13419	Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Félix Faure</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 188	Les lundi 21 novembre 2016 et mardi 22 novembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Turbil</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 42	
				<b>Avenue Félix Faure</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 188	
13420	Entreprises Sobeca et Roger Martin pour la compte de RTE	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en complément de l'arrêté n° 2016 C 11829 et pour permettre de fluidifier le trafic routier en urgence	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains	<b>Rue de la Martinière</b>	sens Est / Ouest, entre la rue Lanterne et la place Gabriel Rambaud	A partir du jeudi 17 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 17h30
			la circulation générale sera autorisée	<b>Rue Lanterne</b>	dans la voie réservée au bus située entre la rue de la Martinière et la rue d'Algérie	
			la signalisation lumineuse sera mise au clignotant orange	<b>Quai Saint-Vincent</b>	dans le carrefour avec la rue de la Martinière au niveau du passage piétons situé au droit de la passerelle de la Feuillée	A partir du mercredi 16 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13421	Imsrn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages pour la Direction de l'eau, Lyon Métropole	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	côté Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Est, sur 50 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		trottoir Est et Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Paul Bert dans les deux sens, entre la rue Paul Bert et l'avenue Georges Pompidou	
13422	France Télévisions / N° 0001220	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement d'un camion groupe électrogène seront autorisés	<b>Rue Trarieux</b>	sur le trottoir côté Sud, angle rue des Mobiles	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 14h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Antoine Lavolette</b>	à l'Ouest, à hauteur de la rue Alfred Vigny	Le vendredi 25 novembre 2016, de 13h à 19h
				<b>Rue des Mobiles</b>	au Sud à hauteur de l'avenue Lacassagne	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 14h
				<b>Rue Alfred de Musset</b>	au Nord, à hauteur de la rue André Chenier	Le vendredi 25 novembre 2016, de 13h à 19h
					au Sud, à hauteur de la rue Trarieux	
				<b>Rue Antoine Lavolette</b>	à l'Est, à hauteur de la rue des Peupliers	
			<b>Rue Trarieux</b>	à l'Est, à hauteur du boulevard Pinel	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 14h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoine Lavolette</b>	de la rue Alfred de Musset à la rue Alfred de Vigny	Le vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 20h
				<b>Rue des Mobiles</b>	au droit du n° 5	Le jeudi 24 novembre 2016, de 8h à 20h
					du n° 3 au n° 5	A partir du jeudi 24 novembre 2016, 20h, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 20h
				<b>Rue Trarieux</b>	de la rue des Mobiles à la rue des Peupliers	Le vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 20h
				<b>Rue Alfred de Musset</b>	du n° 28 au n° 38, et du n° 25 au n° 37	Le vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 20h
<b>Rue Trarieux</b>	au droit du Square Aymard face au n° 85 sur 15 places en épi	A partir du jeudi 24 novembre 2016, 20h, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 19h				
13423	Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux avec une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la rue Jean Baldassini et la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sens Est / Ouest entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
			la circulation des véhicules sera interdite		contre allée Nord, située entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est / Ouest entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur la contre allée Nord, située entre la rue H.Frenkel et la rue G.Gouy	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13424	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du n° Lyvia 201614977	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Pré Gaudry</b>	au droit du n° 25	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m au droit du n° 25	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016
13425	Tams	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Etienne Dolet</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	Le lundi 21 novembre 2016
13426	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la suppression de bouche de lavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Thomassin</b>	entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont	Les lundi 21 novembre 2016 et jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
13427	Econet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 25	Le lundi 21 novembre 2016, de 7h30 à 17h
13428	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Passage Panama</b>	sur 30 m entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, de 8h à 17h
13429	Lyon Cote Croix-Rousse / N°0001182	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village de Noël et sa Ferme	et les vendredis et samedis de 10h à 22h un Marché de Noël sera autorisé	<b>Place de la Croix-Rousse</b>	(montage le 20 novembre et démontage le 28 décembre	A partir du mercredi 30 novembre 2016 jusqu'au samedi 24 décembre 2016, de 10h à 20h
			la circulation d'une calèche sera autorisée	<b>Dans certaines rues et places de la Croix-Rousse</b>		A partir du mercredi 30 novembre 2016 jusqu'au samedi 24 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de la Croix-Rousse</b>	chaussée Ouest, côté place entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Victor Fort	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mercredi 28 décembre 2016
13429	Lyon Cote Croix-Rousse / N°0001182	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village de Noël et sa Ferme	un Marché de Noël sera autorisé	<b>Place de la Croix-Rousse</b>		A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 10h à 19h
13430	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Emile Zola</b>	sur 15 m au droit du n° 14	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, de 8h à 17h30
				<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	sur 20 m en face du n° 17	
			<b>Rue de la Gerbe</b>	sur 15 m en face du n° 6		
				côté pair, sur 15 m en face du n° 6		
			<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	côté pair, sur 20 m en face du n° 17		
<b>Rue Emile Zola</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13431	B B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	entre le n° 7 et le n° 11	Le lundi 21 novembre 2016, de 8h à 16h
13432	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Bonnel</b>	sur 30 m au droit du n° 29	Le lundi 21 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13433	La Métropole de Lyon - Unité Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance	la circulation des piétons sera interdite	<b>Tunnel Routier de la Croix-Rousse</b>	Tube mode doux	A partir du mercredi 30 novembre 2016, 21h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 6h
						A partir du mardi 29 novembre 2016, 21h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 6h
						A partir du jeudi 17 novembre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 6h
						A partir du mercredi 16 novembre 2016, 21h, jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, 6h
13434	Les Lumignons du Coeur / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	le stationnement de véhicules techniques sera autorisé	<b>Rue Joseph Serlin</b>		A partir du dimanche 27 novembre 2016, 8h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roger Radisson</b>	sur le parking situé en face du n° 16	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 20h
13434	Les Lumignons du Coeur / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Garet</b>	du n° 12 au n° 14	A partir du dimanche 27 novembre 2016, 8h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 20h
				<b>Rue de l'Antiquaille</b>	au niveau du n° 6 sur 80 m, le long du Théâtre Gallo Romain	A partir du vendredi 25 novembre 2016, 7h, jusqu'au jeudi 15 décembre 2016, 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13435	Service des Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Routier de la Croix-Rousse</b>	dans le tube routier	A partir du mercredi 16 novembre 2016, 22h, jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, 6h
						A partir du jeudi 17 novembre 2016, 22h, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 6h
						A partir du mardi 29 novembre 2016, 22h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 6h
						A partir du mercredi 30 novembre 2016, 22h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 6h
13436	Service Logistique de l'université Lyon 3	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cavenne</b>	côté impair, sur 15 m face au n° 28	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016
13437	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à une construction de bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place André Latarget</b>	chaussée Ouest, côté Ouest, sur 40 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	trottoir Nord, entre la contre allée Ouest de la place Sangnier et la rue Professeur Joseph Nicolas	
13438	La Maison Production / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques et poids-lourd participant aux opérations de montage et démontage seront autorisés (hors période d'exploitation)	<b>Place Saint-Jean</b>		A partir du vendredi 2 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Brèche</b>		
				<b>Place Saint-Jean</b>		
13439	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé	<b>Passage Menestrier</b>		A partir du jeudi 1 décembre 2016, 9h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 23h
						A partir du lundi 12 décembre 2016, 9h, jusqu'au dimanche 18 décembre 2016, 23h
13439	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé	<b>Passage Menestrier</b>		A partir du mardi 20 décembre 2016, 9h, jusqu'au jeudi 22 décembre 2016, 16h
						A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 8h à 12h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13440	Sociétés Eiffage / Gantelet / Beylat Soteely / Legros / Dewermo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules deux roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sur 30 m de part et d'autre de l'impasse du Professeur Beauvisage	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13441	Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans le cadre d'arbre en préparation des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit des travaux	<b>Rue Henri Barbusse</b>	trottoir Sud, entre la Route de Vienne et la rue Francis de Pressensé	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier		chaussée principale, entre la Route de Vienne et la rue Francis de Pressensé	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		site propre Bus entre la Route de Vienne et la rue Francis de Pressensé	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		chaussée principale, entre la Route de Vienne et la rue Francis de Pressensé	
13442	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean de Tournes</b>	côté impair, sur 3 m au droit du n° 7	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
13443	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	entre le n° 13 et le n° 56	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 6h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 13 et le n° 56	
13444	Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Dupont</b>	sur 20 m à l'Est du n° 22	A partir du samedi 19 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13445	Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms en accord avec le n° Lyvia 201614114	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint-Bruno</b>	lors de la phase de présence de l'entreprise sur la rue de la Tourette	A partir du samedi 19 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Tourette</b>	sur 15 m au droit du n° 8	A partir du samedi 19 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13446	Entreprises Eiffage - Gantelet - Beylat Soterly - Legros - Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sens Sud/Nord, au débouché sur l'avenue Francis de Préssensé	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Ludovic Arrachart et l'avenue Francis de Préssensé	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		RUE PROFESSEUR BEAUVISAGE, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ludovic Arrachart et l'avenue Francis de Préssensé	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			une déviation sera mise en place depuis l'avenue Francis de Préssensé par les rues	<b>Rue Paul Caze-neuve, /Boulevard des Etats Unis/Professeur Beauvisage</b>	hormis les samedis de 05H30 à 14H00 qui se fera par le boulevard des Etats Unis et l'avenue Viviani	
13447	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux ENEDIS en accord avec le LYVIA n° 201615677	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Neyret</b>	entre la montée des Carmélites et le n° 29 b	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 29 b	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 33 et la montée des Carmélites	
			la circulation générale sera autorisée	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	dans la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la montée des Carmélites	
13448	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable pour le compte de la ZAC des Girondins	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Félix Brun</b>	entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, de 17h à 7h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Crépet</b>	sur le carrefour avec la rue Félix Brun	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 décembre 2016
13448	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable pour le compte de la ZAC des Girondins	la circulation des véhicules sera interdite hors des interventions sur le chantier	<b>Rue Félix Brun</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13449	Entreprises Eiffage - Gantelet - Beylat Soterly - Legros - Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Philippe Fabia et la rue Rochambeau	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Philippe Fabia et la rue Rochambeau	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13450	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 91	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au samedi 17 décembre 2016
13451	Gindre et Partenaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montequieu</b>	côté impair, sur 10 m face au n° 80	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au samedi 17 décembre 2016
13452	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS en accord avec le LYVIA n° 201616495 en accord avec le Lyvia:201614156	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée Nicolas de Lange</b>	sur 20 m, au droit du n°11	A partir du mardi 22 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n°11	A partir du mardi 22 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, 17h30
13453	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Jean Macé</b>	sur le trottoir Nord, entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Nord, sens Ouest/Est, entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13454	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à la construction d'un bâtiment neuf	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tourville</b>	entre le n° 24 et la rue du Béguin	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Béguin</b>	sur 30 m à l'Ouest de la rue de Tourville	
13454	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à la construction d'un bâtiment neuf	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Béguin</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue de Tourville	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
				<b>Rue Tourville</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 24 et la rue du Béguin	
13455	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie en accord avec le LYVIA n° 201611479	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Professeur Pierre Marion</b>	par tronçons successif	A partir du mardi 22 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 29 novembre 2016, 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée par tronçons successif	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13456	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Thibaudière</b>	au niveau du n° 57	
				<b>Rue Père Chevrier</b>	au niveau du n° 26	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de la Thibaudière</b>	au niveau du n° 57	
				<b>Rue Père Chevrier</b>	au niveau du n° 26	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pré Gaudry</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 67	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, de 8h à 17h30	
13457	Hab 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marc Bloch</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
13458	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Fournet</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 17h
13459	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sens Nord/Sud, sur 100 m au Sud de la rue A. Flemming	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13460	Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Place Croix-Paquet</b>	sur 10 m au droit du n° 1	Le mardi 22 novembre 2016, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 5 m au droit du n° 1	
13461	Joao Ferreira	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Julie</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 2	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
13462	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	sur 20 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016
13463	Pereira	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 19h
13464	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la place du Marché	A partir du mercredi 23 novembre 2016, 23h50, jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, 5h
13465	Gognaud Services et la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de modulaires	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Lieutenant Colonel Girard</b>	sur 30 m au droit du n° 49	Le mercredi 23 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13466	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Montauban</b>	entre le n° 19 et l'escalier d'accès à la montée des Carmes Déchaussés	Les mercredi 23 novembre 2016 et dimanche 27 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 19 et l'escalier d'accès à la montée des Carmes Déchaussés	A partir du mercredi 23 novembre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 27 novembre 2016, 17h30
13467	Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vitton</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 67	Le jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 17h
13468	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement du jardin Charcot	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur 25 m au droit du jardin Charcot situé au n° 130	A partir du samedi 19 novembre 2016, 7h, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 17h
13469	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201608788	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de Gerland</b>	au droit de la rue Pré Gaudry	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			la piste cyclable sera interrompue	<b>Rue Pré Gaudry</b>	sens Ouest/Est, entre le n° 54 et la rue de Gerland	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Gerland</b>	au droit de la rue Pré Gaudry	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
				<b>Rue Pré Gaudry</b>	côté Ouest, entre la rue Pré Gaudry et la rue Marie Madeleine Fourcade côté pair, entre le n° 54 et la rue de Gerland	
13470	Rhône Alpes Gourmand N°001117	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du marché de Noël	le stationnement du véhicule immatriculé CW 394 FA sera autorisé	<b>Place Carnot</b>	(à proximité de l'accès pompier)	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au samedi 24 décembre 2016
13471	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Saint-Isidore</b>	entre le n° 1 et le n° 5	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 1 et le n° 5	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13472	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	entre le n° 142 et le cours Richard Vitton	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
				<b>Cours Richard Vitton</b>	sur 20 m, au droit de la rue Ferdinand Buisson	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Ferdinand Buisson</b>	entre le n° 142 et le cours Richard Vitton	
				<b>Cours Richard Vitton</b>	sur 20 m, au droit de la rue Ferdinand Buisson	
13473	Bergues Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Transversale</b>	côté impair, sur 9 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
13474	Erdf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Savoie</b>	entre la quai des Célestins et la rue Jean Fabre	Les mardi 22 novembre 2016 et jeudi 24 novembre 2016, de 10h à 14h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair sur 15 m au droit du n° 5	Les mardi 22 novembre 2016 et jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 16h
13475	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Baraban</b>	entre la rue Georges Pompidou et la rue St Antoine	A partir du samedi 19 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Georges Pompidou et la rue St Antoine	
13476	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux ENEDIS en accord avec le LYVIA n° 201616497	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	entre la rue Georges Pompidou et la rue St Antoine	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au samedi 3 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du poste ERDF situé au n° 33, lors des phases de présence de l'entreprise	
13477	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Maryse Bastié</b>	trottoir Ouest, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la circulation des piétons sera organisée et balisée sur le stationnement interdit		côté Ouest, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 17h à 7h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre l'avenue Jean Mermoz et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13478	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 42	Les mercredi 23 novembre 2016 et vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
13479	Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions de 9h à 16h et de 19h à 7h	<b>Place Antoine Vollon</b>		A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au lundi 5 décembre 2016	
				<b>Rue Auguste Comte</b>			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions de 9h à 16h et de 19h à 7h	<b>Rue Victor Hugo</b>			
			suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle Bottazzi sera autorisée de 9h à 16h et de 19h à 7h	<b>Rue Victor Hugo</b> <b>Place Antoine Vollon</b> <b>Rue Auguste Comte</b>			
13480	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 22h à 6h	
13481	René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Charlemagne</b>	entre la rue Casimir Périer et la rue Antoine Riboud	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h	
13482	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Eugénie Brazier</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 1	Les mercredi 23 novembre 2016 et vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 17h30	
				<b>Montée de la Grande Cote</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 130		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Eugénie Brazier</b>	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine		
13483	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux préparatoires dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Challemel Lacour</b>	sens Est/Ouest, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue de Gerland	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
13484	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201613815	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Villon</b>	entre le n° 59 et le n° 61 bis	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				des deux côtés de la chaussée, entre le n° 59 et le n° 61 bis
			un cheminement piétons sera maintenu sur les emplacements de stationnement				trottoir Ouest, entre le n° 59 et le n° 61 bis

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13485	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	au droit du n° 52	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13486	Pim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Diderot</b>	sur 15 m au droit du n° 2	Le mercredi 23 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13487	Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Gorjus</b>	côté pair, entre la rue Barodet et la rue Jérôme Dulaar	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13488	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Raulin</b>	trottoir Est, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Les lundi 21 novembre 2016 et mardi 22 novembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» qui sera géré par du personnel de l'entreprise MLTM pour la circulation des riverains		au débouché de l'avenue Berthelot	
13489	Boutique Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Henri Gorjus</b>	sur 20 m au droit du n° 57 bis	Le mercredi 23 novembre 2016, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13490	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Dauphiné</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue David	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'avenue Lacassagne et la rue David	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h à 17h
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de préserver la circulation des véhicules et un cheminement piétons		entre l'avenue Lacassagne et la rue David	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13491	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un relevé de chambre Télécoms / aiguillage de conduite	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Viala</b>	sens Nord / Sud, dans le couloir Bus, entre la rue Piperoux et l'avenue Rockefeller	Le mercredi 23 novembre 2016, de 2h à 4h
13492	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Camille</b>	entre le n° 23 et le n° 31	Le mercredi 23 novembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 23 et le n° 31	
13493	La Métropole - N° 001157	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du parvis René Richard	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Lafayette</b>	sur la zone de livraison et sur 15 m à l'Ouest du magasin Picard	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 23h
				<b>Rue de Bonnel</b>	sur la zone de desserte devant les Halles et 3 emplacements devant l'immeuble «100 Lafayette» à hauteur du n° 66	
13494	Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de trappe de chambre Télécoms	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue d'Arménie</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit de la façade situé au n° 12	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	
13495	Merlin Productions - N° 001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine sera autorisé	<b>Rue de l'Abbaye d'Ainay</b>	entre la place d'Ainay et la rue Bourgelat	Le samedi 26 novembre 2016, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bourgelat</b>	sur 20 m au droit du n° 6	A partir du vendredi 25 novembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 28 novembre 2016, 19h
				<b>Rue Guynemer</b>	sur 15 m au droit du n° 6	Le samedi 26 novembre 2016, de 5h à 20h
				<b>Rue Bourgelat</b>	entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghien	A partir du vendredi 25 novembre 2016, 16h, jusqu'au samedi 26 novembre 2016, 20h
13496	Contact Rhône N° 001192	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une chaîne de solidarité	une animation sera autorisée	<b>Place Louis Pradel</b>	(côté fontaine)	Le jeudi 1 décembre 2016, de 16h à 18h
13497	Eric Barry / N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	le stationnement des véhicules techniques sera autorisé devant la Mairie Annexe dans les zones où les contraintes de charge le permettent hors des opérations de chargement et déchargement (hors période exploitation)	<b>Place Louis Pradel</b>		A partir du vendredi 2 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13498	France Télévision - N° 001220	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Crillon</b>	à hauteur de la rue Tête d'Or	Le jeudi 1 décembre 2016, de 14h à 19h
				<b>Rue Maséena</b>	à hauteur de la rue Sully	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maséena</b>	au droit du n° 20 et n° 23	Le jeudi 1 décembre 2016, de 9h à 19h
				<b>Rue Crillon</b>	des deux côtés, du n° 74 au n° 82 et du n° 83 au n° 93, au droit du n° 75 sur 2 emplacements et au droit du n° 97 sur 4 emplacements	A partir du mercredi 30 novembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 19h
				<b>Rue Crillon</b>	du n° 89 au n° 91	A partir du lundi 28 novembre 2016, 8h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 18h
13499	Fa Musique / N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés (hors période exploitation)	<b>Place Sathonay</b>		A partir du vendredi 2 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hippolyte Flandrin</b>	sur 20 m à hauteur du n° 2	
13500	Couturier / N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Vincent</b>	au droit du n° 46 sur 20 m	A partir du vendredi 2 décembre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 1h
				<b>Rue Hippolyte Flandrin</b>	sur 10 m à hauteur du n° 6	
			le stationnement des véhicules techniques des prestataires participant aux opérations de manutention et munis du présent arrêté sera autorisé	<b>Place des Terreaux</b>	(sur zones autorisées hors période exploitation)	A partir du vendredi 2 décembre 2016, 7h, jusqu'au mardi 13 décembre 2016, 20h
13501	Production Léonis - N° 001096	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue de la Concorde</b>	entre la rue Professeur Beauvisage et l'avenue Paul Santy	Le mercredi 30 novembre 2016, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	côté pair, du n° 118 à la rue de la Concorde, côté pair de la rue de la Concorde à l'avenue Paul Santy et côté impair du n° 110 à l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 29 novembre 2016, 14h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
13502	Le Pilote - N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	l'accès et le stationnement d'un véhicule seront autorisés	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	côté Ouest, au droit de la place Antonin Poncet (au niveau de l'escalier)	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 18h à 1h	
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	<b>Quai Claude Bernard</b>	sur la promenade côté Ouest en face de la rue d'Aguesseau	Les vendredi 2 décembre 2016 et samedi 3 décembre 2016, de 7h à 0h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les dimanche 11 décembre 2016 et lundi 12 décembre 2016, de 7h à 0h	
						côté Ouest, face au n° 6 sur 25 m	A partir du vendredi 2 décembre 2016, 7h, jusqu'au mardi 13 décembre 2016, 0h
						sur 30 m, côté Ouest, en face du Square Raspail	A partir du vendredi 2 décembre 2016, 12h, jusqu'au samedi 3 décembre 2016, 0h
sur 30 m, côté Ouest, en face du Square Raspail	A partir du dimanche 11 décembre 2016, 12h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 0h						
13503	Panzani / N° 0001196	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de couscous	l'installation de 2 tables et une tonnelle seront autorisés sur le trottoir	<b>Rue Villeroy</b>	devant la boutique Bahadourian	Les samedi 3 décembre 2016 et lundi 5 décembre 2016, de 9h à 18h	
13504	Bibi / N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés	<b>Place Charles Béraudier</b>		A partir du vendredi 2 décembre 2016, 8h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 0h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Villette</b>	sur 15 m au droit du n° 70	A partir du samedi 3 décembre 2016, 8h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 8h	
13505	Aspectra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bodin</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	Les jeudi 24 novembre 2016 et vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 17h30	
13506	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Sainte-Marie des Terreaux</b>	pour accéder au n° 2	Le jeudi 24 novembre 2016, de 9h à 12h	
13507	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 20 m, au droit du n° 20	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 17h30	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13508	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Général Plessier</b>	sur 20 m, à l'Ouest de la place Carnot	A partir du samedi 19 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016
				<b>Place Carnot</b>	côté Ouest, entre la cours Verdun Gensoul et la rue Condé	
				<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	sur 30 m, à l'Ouest de la place Carnot	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Henri Iv</b>	sur 20 m, au Nord de la place Carnot des deux côtés, sur 30 m au Nord de la place Carnot	
				<b>Rue Général Plessier</b>	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la place Carnot	
				<b>Place Carnot</b>	côté Ouest, des deux côtés, entre la cours Verdun Gensoul et la rue Condé	
13509	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de travaux préparatoires sur les arbres dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Challemel Lacour</b>	sens Est/Ouest, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue de Gerland	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Nord, entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie	
13510	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de travaux préparatoires sur les arbres dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Rockefeller	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le terre plein central, entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 17h
13511	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Croix-Barret</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 64	Le jeudi 24 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable			
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m de part et d'autre du n° 64	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13512	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	l'accès et le stationnement des véhicules seront autorisés	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 10 m au droit du n° 61	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13513	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Rancy</b>	sur 30 m au droit du n° 68	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13514	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Dauphiné</b>	sur 30 m, au droit du n° 51	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au lundi 5 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 51	
13515	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Isidore</b>	sur 20 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
13516	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marius Berliet</b>	sens Est/Ouest, sur 20 m au droit du n° 113	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 113	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
13517	Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier et d'approvisionnement de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Héri-deaux</b>	entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 8	A partir du samedi 26 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 8	A partir du samedi 26 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
13518	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	sens Ouest / Est entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 21h à 6h
				<b>Rue Desaix</b>	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Paul Bert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Desaix</b>	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	
13519	La Bibliothèque Municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Béchevelin</b>	côté impair sur 10 m au droit du n° 25	Le samedi 26 novembre 2016, de 12h à 17h
13520	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 38 à 42	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13521	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau HTA sous trottoirs	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Madeleine</b>	trottoir Ouest, entre la rue du Repos et le n° 36	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Sud/Nord, entre la rue du Repos et le n° 36	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du Repos et le n° 36	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue du Repos et le n° 36	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue du Repos et le n° 36	
13522	Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Routier Rue Terme</b>		A partir du vendredi 18 novembre 2016 jusqu'au lundi 21 novembre 2016
13523	Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de la Liberté</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°9	Le lundi 21 novembre 2016, de 7h à 19h
13524	Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Boileau</b>	trottoir Est (n° impairs), entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	Le mardi 22 novembre 2016, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Boileau</b>	entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	Le mardi 22 novembre 2016, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	
13525	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement sécurisés	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	au droit des n° 41 à n° 35	A partir du samedi 19 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13526	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements sécurisés	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	dans la contre-allée située entre les n° 60 à 41	A partir du samedi 19 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		côté Ouest, entre les n° 58 à 44	
					dans la contre-allée située entre les n° 60 à 41, selon l'avancement du chantier, l'accès des riverains et des véhicules de sécurité seza maintenu de part et d'autre de la zone de chantier	
					côté Ouest, entre les n° 58 à 44	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 60 à 41					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13527	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Duquesne</b>	sens Est/Ouest, partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande Bretagne	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		couloir de Bus Est/Ouest, partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande Bretagne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande Bretagne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Maréchal Foch</b> des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Duquesne	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016	
	<b>Rue Duquesne</b> des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 17 et l'avenue de Grande Bretagne					
13528	Dsj Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Charmettes</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 114	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 19h
13529	Vieira	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Avenue du Point du Jour</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 15 bis	A partir du lundi 21 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 17h30
			la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit			
13530	Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau incendie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Routier Rue Terme</b>		A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016
13531	Brenot Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Flesselles</b>	sur 5 m au droit du n° 26 pour permettre l'installation des barrières, des palissades délimitant un dépôt de matériaux, en accord avec l'autorisation de voirie n° 5600/16 délivrée par le service de l'Urbanisme appliqué de la Ville de Lyon	A partir du mercredi 23 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, 17h30
13532	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le réseau Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint-Georges</b>	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	Le jeudi 24 novembre 2016, de 21h à 5h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m, sur la chaussée située au droit des n° 92	
13533	Entreprises Sogea - Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'une fuite d'eau en URGENCE sur le plateau de la Duchère	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard de la Duchère</b>	entre l'avenue du Plateau et le château de la Duchère	A partir du vendredi 18 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
				<b>Avenue du Plateau</b>	entre le boulevard de la Duchère et la rue des Erables	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13534	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public sous couvert du Lyvia n° 201614552	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Château de la Duchère</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du samedi 19 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13535	Eiffage Construction Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une base vie	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Gervais</b> <b>Rue Saint-Fulbert</b> <b>Rue Saint-Gervais</b> <b>Rue Saint-Fulbert</b> <b>Rue Saint-Gervais</b> <b>Rue Saint-Fulbert</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du chantier de construction trottoir Nord, sur 10 m à l'Est de la rue Saint-Gervais sur 10 m à l'Est de la rue Saint-Gervais entre la rue Saint-Fulbert et l'avenue des Frères Lumière sur 10 m à l'Est de la rue Saint-Gervais entre la rue Saint-Fulbert et l'avenue des Frères Lumière des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Fulbert et le n° 3 côté impair, sur 8 m à l'Est de la rue Saint-Gervais	A partir du samedi 19 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
13536	La Médiathèque Lacassagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 84	Le lundi 21 novembre 2016, de 7h à 17h
13537	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 50 tonnes	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	trottoir pair (Ouest) entre la rue Robert et la rue Louis Blanc entre la rue Robert et la rue Louis Blanc côté impair (Est), entre la rue Robert et la rue Louis Blanc	Le jeudi 24 novembre 2016, de 8h à 18h Le jeudi 24 novembre 2016
13538	Entreprises Guintoli - Ehtp - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable pour le compte de la ZAC des Girondins	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la circulation des véhicules sera interdite hors des interventions sur le chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Félix Brun</b> <b>Rue Crépet</b> <b>Rue Félix Brun</b> <b>Rue Crépet</b> <b>Rue Félix Brun</b>	entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry sur le carrefour avec la rue Félix Brun entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry sens Est/Ouest, entre la rue Félix Brun et le boulevard Yves Farge sens Nord/Sud, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry côté Ouest, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, de 17h à 7h30 A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016 A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mercredi 23 novembre 2016 A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 7h30 à 17h A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13539	Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses sur filins	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions de 9h à 16h et de 19h à 7h suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle Bottazzi sera autorisée de 9h à 16h et de 19h à 7h	<b>Rue Chevreul</b>		A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au lundi 5 décembre 2016
13540	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Deleuvre</b>	sur 30 m, au droit du n°75 côté pair, sur 40 m en face du n°75	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016, de 9h à 16h A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au mardi 22 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13541	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Delore</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 92	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13542	Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un cheminement piétons	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Artaud</b>	des deux côtés, sur 5 m au droit du n° 17 des deux côtés, sur 5 m au droit du n° 14	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au jeudi 15 décembre 2016
13543	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Félix Mangini</b> <b>Quai Paul Sédalian</b> <b>Rue Félix Mangini</b> <b>Quai Paul Sédalian</b> <b>Rue Félix Mangini</b>	entre la rue Lafay et la rue de la Navigation entre la rue Lafay et la rue de la Navigation côté Ouest, entre la rue Lafay et la rue de la Navigation des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016, de 8h à 17h A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016, de 8h à 17h A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
13544	Campoclos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Abondance</b>	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 75 côté impair, sur 15 m au droit du n° 75	Le mardi 22 novembre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13545	Champagne Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et d'un WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sur 10 m au droit du n° 22	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016
13546	Direction de la Voirie - Service Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la pose d'extincteurs	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord)	Le mardi 22 novembre 2016, de 9h30 à 16h
13547	Service Dducv de la Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	sens Sud/Nord, voie d'accès au tunnel des Tchécoslovaques en direction du boulevard Vivier Merle depuis la Grande rue de la Guillotière	Le mardi 22 novembre 2016, de 9h30 à 16h
13548	Direction de la Voirie - Service Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux d'entretien	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord)	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	
					trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord)	
					entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
				<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	
					trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord)	
<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 22h à 6h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13549	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à l'avancée du chantier	<b>Rue Pierre Delore</b>	sens Ouest/Est, entre le n° 70 et le n° 82	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 70 et le n° 82	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 70 et le n° 82	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13550	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement et de travaux préparatoires dans le cadre du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Challemel Lacour</b>	sens Est/Ouest, entre la rue Champagnoux et le pont SNCF	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le pont SNCF et la rue Champagnoux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13551	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les arbres dans le cadre des travaux préparatoires du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, entre le n° 192 et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	côté pair, entre un point situé à 100 m au Nord de la rue de d'Alban et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13552	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable pour la base vie de Garon Duret	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille	<b>Rue Henri Barbusse</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable		trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 10	
13553	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maryse Bastié</b>	côté impair, sur 7 m au droit du n° 15	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
13554	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemel Lacour</b>	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Marcel Mérieux (sur le stationnement en épi)	Le jeudi 24 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13555	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Charles Richard</b>	entre la rue Julien et la rue Antoinette	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
				<b>Rue Antoinette</b>	entre la rue Bonnard et la rue Charles Richard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Richard</b>	des deux côtés, entre la rue Julien et la rue Antoinette	
				<b>Rue Antoinette</b>	des deux côtés, entre la rue Bonnard et la rue Charles Richard	
13556	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Dumas de Loire</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue des Tuileries	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au mardi 29 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Nord, entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue des Tuileries	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13557	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau sous couvert des n° Lyvia 201610356-201610353	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	entre la rue Wakatsuki et la rue du Bocage	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				<b>Rue du Bocage</b>		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	entre la rue Wakatsuki et la rue du Bocage	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Joseph Chapelle</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bocage et la rue Wakatsuki	
			<b>Rue du Bocage</b>	des deux côtés de la chaussée		
13558	Guiraud.G Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur facade à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumont d'Urville</b>	sur 20 m au droit du n° 3	Le jeudi 24 novembre 2016
13559	Fa Musique - N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés (hors période exploitation et marché)	<b>Quai des Célestins</b>	sur la promenade au Sud de la Passerelle du Palais de Justice	A partir du vendredi 25 novembre 2016, 7h, jusqu'au jeudi 15 décembre 2016, 20h
			la pose d'un conteneur régie sera autorisé		sur la promenade	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 8, sur 10 m	A partir du vendredi 25 novembre 2016, 8h, jusqu'au jeudi 15 décembre 2016, 20h
				<b>Rue des Estrées</b>	côté Sud, sur 25 m à l'Ouest du quai Romain Rolland	
				<b>Montée Saint-Barthélemy</b>	sur 20 m en face de l'entrée charretière du n° 40	
	<b>Rue Cleberg</b>	au droit des n° 5 et n° 6				
13560	Diversity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Joseph Bonnet</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	Le vendredi 25 novembre 2016
13561	Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le chantier Fontanel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Crepet</b>	côté Nord, sur 30 m à l'Est de la rue Félix Brun	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13562	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Du Bourbonnais</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la place du Marché	A partir du vendredi 25 novembre 2016, 23h50, jusqu'au samedi 26 novembre 2016, 5h
13563	Tardy Miroiterie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Cuire</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Hénon	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Hénon	
13564	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean-Pierre Levy</b>	côté pair, sur 15 m face au n° 7	Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 18h
13565	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Cours Charlemagne</b>	sur 30 m, au Sud du passage de Panama	Le vendredi 25 novembre 2016
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Passage Panama</b>	trottoir Nord	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud du passage Panama	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Passage Panama</b>		
13566	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Perrache</b>	sur 20 m au droit du n° 12	Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté Ouest, entre le cours Suchet et le n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13567	Societes Thyssen Krupp - Mulder	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue auxiliaire pour le compte du Sytral	La circulation sera gérée et balisée au droit des véhicules de chantier	<b>Place Jean Macé</b>	promenade Ouest, sur la partie Nord au droit des accès Métro	A partir du samedi 19 novembre 2016, 20h, jusqu'au dimanche 20 novembre 2016, 5h
			le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé			
13568	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curage de réseau de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 63	Le jeudi 24 novembre 2016
13569	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Clotilde Bizolon</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5 et du n° 11	Le jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13570	B&B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Georges</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 122	Le jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13571	Eiffage Energie Thermie et Reso <sup>2</sup> Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation sera interdite dans le couloir à contre-sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et inter-urbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs		sens Est/Ouest entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui, un autre couloir de bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Créqui</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
				<b>Cours Lafayette</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Vendôme et la rue Boileau	
				<b>Rue Duguesclin</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
13572	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon Levage	<b>Rue du Premier Film</b>	entre la rue Dr A.Gelibert et la place Ambroise Courtois	Le mardi 22 novembre 2016
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Sud, entre le n° 16 et la rue Dr A.Gelibert	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Dr A.Gelibert et la place Ambroise Courtois	
			la circulation s'effectuera de part et d'autre de l'emprise de chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dr A.Gelibert et la place Ambroise Courtois	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13573	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues le barnum cantine sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pemon</b>	entre le les n° 43 et n° 16	Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 18h
				<b>Place Emile Chanel</b>	partie Nord sur la terre battue	Le vendredi 25 novembre 2016, de 5h à 18h
				<b>Rue Pemon</b>	côté impair, entre le n° 34 et le n° 25	Le vendredi 25 novembre 2016, de 6h à 19h
				<b>Rue Chazière</b>	sur 15 m au Sud de rue Henri Ferré	Le vendredi 25 novembre 2016, de 5h à 18h
				<b>Rue Dangon</b>	des deux côtés, entre la rue Jeau Ravel et le rue Pillement	A partir du jeudi 24 novembre 2016, 17h, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 19h
13574	Pons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur 15 m au Nord du n° 31	A partir du mercredi 23 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 13 décembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13575	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon, éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	<b>Route de Genas</b>	trottoir pair, sur 30 m, au droit du n° 10	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m, au droit du n° 10	
13576	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Martinière</b>	sur 5 m au droit du n° 24, pour permettre l'installation des barrières, des palissades délimitant une base vie, en accord avec l'autorisation de voirie n° 5670/16 délivrée par le service de l'Urbanisme appliqué de la Ville de Lyon	Les jeudi 24 novembre 2016 et vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13577	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur les arbres dans le cadre des travaux préparatoires du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, entre le n° 192 et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre le n° 192 et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre un point situé à 100 m au Nord de la rue de d'Alban et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 17h
13578	Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-François d'Assise</b>	sur 8 m au droit du n° 10 / 12, pour permettre l'installation des barrières, des palissades délimitant un dépôt de matériaux, en accord avec l'autorisation de voirie n° 5671/16 délivrée par le service de l'Urbanisme appliqué	Les lundi 28 novembre 2016 et mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13579	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de visite caméra à l'intérieur d'un collecteur dans le cadre des travaux Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Edmond Michelet</b>	sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13580	Sodatec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Route de Genas</b>	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 86	Le mercredi 23 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m au droit du n° 86	
13581	B et B Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté pair, entre le n° 244 et n° 250	Le vendredi 25 novembre 2016
13582	Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>	sur 5 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13583	Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chapeau Rouge</b>	côté pair, sur 25 m au droit du n° 20	Le vendredi 25 novembre 2016
13584	Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Dauphiné</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 97	A partir du dimanche 24 novembre 2016 jusqu'au lundi 5 décembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m en face du n° 97	
13585	Zaidi Hayet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hermann Sabran</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 14, sur la zone de livraison	Les samedi 26 novembre 2016 et dimanche 27 novembre 2016, de 6h à 22h
13586	Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Eugène Pons</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 57	Le vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 17h
13587	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201614629	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Saint-Cloud</b>	entre la rue J. Monod et la place des Ecoles	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13588	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Saint-Paul</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre de Télécoms située au niveau du n° 5	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 1h30 à 4h
13589	Direction des Evenements de la Ville de Lyon / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	<b>Place Bellecour</b>	côté Est	A partir du lundi 28 novembre 2016, 6h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 19h
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					du n° 33 au n° 34	A partir du lundi 28 novembre 2016, 7h, jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, 20h
				<b>Rue de la Charité</b>	au droit du n° 16 sur 1 emplacement en épi	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 8h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 15h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13590	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Cours Charlemagne</b>	sur 30 m, au Sud du passage de Panama	Les lundi 28 novembre 2016 et mardi 29 novembre 2016
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Passage Panama</b>	trottoir Nord	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud du passage Panama	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Passage Panama</b>	trottoir Sud	
13591	Bph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Terme</b>	sur 8 m au droit des n° 2 / 2 bis, pour permettre l'installation des barrières, des palissades délimitant un dépôt de matériaux, en accord avec l'autorisation de voirie n° 5642/16 délivrée par le service de l'Urbanisme appliqué de la Ville de Lyon	Les lundi 28 novembre 2016 et mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13592	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Hugues Guérin</b>	entre le n° 2 et n° 14	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au samedi 3 décembre 2016
				<b>Rue Longefer</b>	sur 15 m au droit du n° 20	
				<b>Rue de la Moselle</b>	sur 15 m au droit du n° 22	
				<b>Rue Catherine Favre</b>	sur 15 m au droit du n° 22	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Surville</b>	entre le n° 118 et n° 112	
				<b>Rue Hugues Guérin</b>	entre le n° 2 et n° 14	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Catherine Favre</b>	sur 15 m au droit du n° 22	
				<b>Rue de la Moselle</b>	sur 15 m au droit du n° 20	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Surville</b>	côté pair, entre le n° 118 et n° 112	
				<b>Rue Catherine Favre</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	
				<b>Rue Longefer</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	
				<b>Rue de La Moselle</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	
				<b>Rue Hugues Guérin</b>	côté pair, entre le n° 2 et n° 14	
13593	France Télévision - N° 001220	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Crillon</b>	des deux côtés, du n° 74 au n° 82 et du n° 83 au n° 93, au droit du n° 75 sur 2 emplacements et au droit du n° 97 sur 4 emplacements	A partir du mardi 29 novembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 19h
13594	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté pair, entre le n° 280 et le n° 286	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
13595	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai des Célestins</b>	sur 15 m au droit du n° 5	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016	
13596	Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 20 m au droit du n° 188	Le vendredi 25 novembre 2016	
13597	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Eugène Pons</b>	sur 10 m au droit du n° 76	Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h	
13598	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Marcuit</b>	côté Nord, sur 40 m à l'Ouest de la rue des Docks	Les lundi 28 novembre 2016 et vendredi 2 décembre 2016	
13599	Services de la Métropole et de l'entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations du pont de l'Ile Barbe	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Pont de l' Ile Barbe</b>	entre le Quai Raoul Carrié (RD 433) et limite de Caluire et Cuire	Le lundi 28 novembre 2016, de 9h à 16h	
			la desserte des riverains et des Services de Sécurité Incendie de l'Ile Barbe sera assurée par un alternat et les Services de la Propreté devront accéder avant 9 heures	<b>Pont de l' Ile Barbe</b>			
			la réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de la Métropole et de l'entreprise Nouvetra conformément à l'Instruction Ministérielle				
			Un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par les Services de la Métropole en charge du suivi des travaux et de l'entreprise Nouvetra				
		un itinéraire de déviation sera mis en place par les Services de la Métropole et de l'entreprise Nouvetra					
13600	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201615609	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Louis Bouquet</b>	sur 30 m à l'Est de la rue Saint-Cyr	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
13601	Rhône Alpes Gourmand / N° 0001117	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Marché de Noël	le stationnement du véhicule immatriculé DH 477 XX 74 sera autorisé	<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	sous l'autopont de l'autoroute A6 parking autocars	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13602	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Fraternelle</b>	sur 10 m au droit du n° 22	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13603	Laser Mouvement / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés (hors période exploitation)	<b>Place des Jacobins</b>		A partir du mardi 29 novembre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 22h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud	Le mercredi 30 novembre 2016, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean de Tournes</b>	sur 20 m au plus proche de la place des Jacobins	A partir du lundi 28 novembre 2016, 8h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 19h
				<b>Place des Jacobins</b>	chaussée Sud	
13604	Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marc Boegner</b>	sur 25 m au droit du n° 3 bis	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 3 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13605	Direction de l'eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue de l'Oiselière	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 13h à 17h
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel du Grand Lyon		sur le carrefour avec la rue Jouffroy d'Abbans	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur le carrefour avec la rue de l'Oiselière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbans	
13606	Pons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur 15 m au Nord du n° 31	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
13607	Des Commerçants Ac4c / N° 0001168	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>		Les vendredi 2 décembre 2016 et samedi 3 décembre 2016, de 9h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 1 décembre 2016, de 10h à 22h
					(toute la rue)	Les vendredi 2 décembre 2016 et samedi 3 décembre 2016, de 9h à 19h
						Le jeudi 1 décembre 2016, de 10h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13608	Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 20 m au droit du n° 36	Les mercredi 23 novembre 2016 et jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13609	D S I Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Marc Sangnier</b>	chaussée Ouest, côté Ouest, sur 25 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
13610	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201615899	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de l'Épargne</b>	sur 40 m à l'Est de la rue Camille Roy	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Repos</b>	entre le n° 38 et la rue Camille Roy	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de l'Épargne</b>	sur 40 m à l'Est de la rue Camille Roy	A partir du lundi 12 décembre 2016 jusqu'au mercredi 14 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Repos</b> <b>Rue de l'Épargne</b>	entre le n° 42 et la rue Camille Roy côté Ouest, sur 40 m à l'Est de la rue Camille Roy	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
13611	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Professeur Weill</b>	partie comprise entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	Le mercredi 23 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 23 novembre 2016
13612	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Masséna</b>	partie comprise entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	Le jeudi 24 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée entre le n° 76 et la rue Bugeaud
13613	En Attendant / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	la circulation des piétons sera interdite	<b>Passerelle Abbé Paul Couturier</b>		A partir du samedi 3 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 20h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté Saône à hauteur de la passerelle Abbé Paul Couturier	Le dimanche 11 décembre 2016, de 18h à 22h Le dimanche 4 décembre 2016, de 7h à 11h
			le stationnement de véhicules techniques sera autorisé	<b>Quai Fulchiron</b>	sur le trottoir en face des n° 15 et 16	Le samedi 3 décembre 2016, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 15 et 16 sur 20 m	A partir du samedi 3 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 20h
					en face du n° 18 sur 10 m	A partir du vendredi 9 décembre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 8h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13614	Point S France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Curie</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au samedi 24 décembre 2016
13615	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	entre le n° 264 et le n° 276 des deux côtés, entre le n° 264 et le n° 276	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 17h
13616	Horn Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Camille</b> <b>Rue de la Balme</b> <b>Rue Camille</b> <b>Rue de la Balme</b>	trottoir impair, sur 50 m au droit de la façade située au n° 57 trottoir impair, entre le n° 70 et la rue Camille entre le n° 70 et la rue Camille côté impair, sur 50 m au droit de la façade située au n° 57 côté pair, entre le n° 70 et la rue Camille	Le lundi 28 novembre 2016, de 7h30 à 17h
13617	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Docteur Gailleton</b>	voie Sud du n° 4 au n° 5	Le jeudi 24 novembre 2016, de 13h à 16h Le jeudi 24 novembre 2016, de 8h à 16h
13618	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	côté impair (Nord), sur 15 m à l'Ouest de la rue Boileau	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13619	Eric Barry / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Louis Pradel</b>	contre allée le long de l'Opéra	Les vendredi 2 décembre 2016 et dimanche 11 décembre 2016, de 6h à 8h
13620	Kom9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Rouville</b>	sur 10 m au droit du n° 2	Le lundi 28 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13621	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Bon Pasteur</b> <b>Montée des Carmelites</b> <b>Rue Pierre Blanc</b> <b>Rue de l'Annonciade</b>	par tronçons successifs, entre les n° 1 à 25 par tronçons successifs, entre les n° 18 à 30 par tronçons successifs, entre les n° 1 à 21 par tronçons successifs, entre les n° 11 à 17	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 21h à 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13622	Ct Lyon / N° 0001224	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Saintélyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	entre l'avenue Debourg et la rue Professeur Hubert Curien	A partir du samedi 3 décembre 2016, 22h30, jusqu'au dimanche 4 décembre 2016, 16h
				<b>Allee Pierre De Coubertin</b>	entre la rue du Vercors et la rue Alexander Fleming	Le samedi 3 décembre 2016, de 13h30 à 22h
				<b>Rue Alexander Fleming</b>	entre la rue du Vercors et la rue de Turin	
13623	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gandoliere</b>	des deux côtés, sur 15 m au Sud de la rue des Petites Soeurs	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 8h à 17h
				<b>Rue Paul Bert</b>	sur 15 m au droit du n° 150	
				<b>Avenue Georges Pompidou</b>	sur 15 m au droit du n° 34	
				<b>Avenue Felix Faure</b>	sur 15 m au droit du n° 48	
				<b>Rue Marignan</b>	sur 15 m au droit du n° 10	
				<b>Rue Des Petites Soeurs</b>	sur 15 m au droit du n° 2	
13624	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201616382	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Du Palais De Justice</b>	pour accéder au n° 8	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
					sur 10 m au droit du n° 8	
13625	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201616383	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Du Boeuf</b>	pour accéder au n° 30	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
					sur 10 m au droit du n° 30	
13626	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'alimentation électrique pour le Marché de Noel	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue General Plessier</b>	entre la place Carnot et la rue d'Enghien	Le lundi 28 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13627	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacasagne</b>	sur 50 m, au droit du n° 133 et du n° 151	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux Autobus		sur 40 m, au droit du n° 133 et du n° 151	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, au droit du n° 151 et n° 133	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13628	Salle Municipales	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle à la Salle Rameau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Hippolyte Flandrin</b>	entre la rue de la martinière et la rue Sergent Blandan	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h, jusqu'au mardi 6 décembre 2016, 1h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue de la Martinière et la rue Sergent Blandan, côté pair	
13629	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Saint-Jean</b>	pour accéder au n° 22	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
				<b>Rue Juiverie</b>	pour accéder au droit du n° 16	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée Saint-Barthélemy</b>	sur 10 m au droit du n° 32	
				<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau Télécoms situé au droit du n° 40	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint-Jean</b>	entre la place de Saint-Jean et la place de la Baleine	
	<b>Montée Saint-Barthélemy</b>	sur 20 m en face de la trappe d'accès à la chambre du réseau Télécoms situé au n° 32				
13630	Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	côté pair, sur 6 m en face du n° 115	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au lundi 5 décembre 2016
13631	Alabama / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	des installations seront autorisées	<b>Place Saint-Paul</b>	(dans l'îlot)	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 18h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques participant aux opérations de montage et démontage seront autorisés (hors période exploitation)			A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 18h
			le stationnement d'un véhicule utilitaire sera autorisé		à l'Est de l'îlot en face de la Gare	Le samedi 10 décembre 2016, de 8h à 18h Les lundi 5 décembre 2016 et mardi 6 décembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		face au n° 8 sur 1 emplacement	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
13632	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (éclairage public)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	côté Ouest, entre le n° 38 et le cours Bayard	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13633	Blanchet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons et des cycles sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	côté impair, sur 50 m au Sud de la rue Casimir Périer	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de la rue Casimir Périer	
13634	Fées d'hiver / N° 0001200	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	sur 2 emplacements face au n° 18	A partir du lundi 5 décembre 2016, 8h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 6h
13635	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EDF	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tupin</b>	sur 10 m en face du n° 34	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
13636	Pixel N Pepper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement de véhicules techniques du demandeur seront autorisés (hors période exploitation)	<b>Place Bellecour</b>		A partir du lundi 5 décembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 20h
13637	La Direction de l'eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Bossuet</b>	partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 74 et 76	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
13638	Cnpp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une formation de lutte contre l'incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Gaite</b>	côté pair sur 15 m entre l'avenue Thiers et le n° 6	Le lundi 28 novembre 2016, de 10h à 18h
13639	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201614250	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Du Bon Pasteur</b>	au droit des n° 43 à 47, la circulation s'effectuera temporairement sur les emplacements de stationnement	A partir du lundi 28 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la façade des n° 43 à 47	
13640	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de la République</b>	entre la rue Jussieu et la rue Stella	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	côté impair, sur 10 m à l'Est de la place de la République	
				<b>Place de la République</b>	côté Est, entre la rue Jussieu et la rue Stella	
				<b>Rue de Jussieu</b>	côté pair, sur 10 m à l'Est de la place de la République	
13641	Mad Rhizome Production / N° 0001203	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules du prestataire seront autorisés	<b>Place Bellecour</b>		A partir du lundi 5 décembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 12h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13642	Hexagone Illumination	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place des illuminations des fêtes de fin d'année	L'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés.	<b>Rue Emile Zola</b>		A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 20h à 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 27 janvier 2017, de 20h à 6h
13643	Union des Commerçants et Artisans Monplaisir / N° 0001206	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de balades en calèche	des balades en calèche seront autorisées avec respect du code de la route	<b>Avenue des Frères Lumière</b>		Les vendredi 23 décembre 2016 et samedi 24 décembre 2016
				<b>Petite Rue de Monplaisir</b>		
				<b>Cours Albert Thomas</b>		Les samedi 17 décembre 2016 et dimanche 18 décembre 2016, de 9h à 18h
				<b>Cours Albert Thomas</b>		Les vendredi 23 décembre 2016 et samedi 24 décembre 2016
				<b>Rue Saint-Mathieu</b>		
				<b>Rue Feuillat</b>		
				<b>Rue Saint-Maurice</b>		
				<b>Rue Antoine Lumière</b>		Les samedi 17 décembre 2016 et dimanche 18 décembre 2016, de 9h à 18h
			<b>Rue Antoine Lumière</b>			
			<b>Avenue des Frères Lumière</b>			
			<b>Rue Saint-Mathieu</b>			
			<b>Rue Saint-Maurice</b>			
			<b>Rue Feuillat</b>			
			<b>Petite Rue de Monplaisir</b>		Les vendredi 23 décembre 2016 et samedi 24 décembre 2016	
<b>Place Ambroise Courtois</b>	(tour de la place)					
13644	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement EN-EDIS	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint-Isidore</b>	des deux côtés de la chaussée entre le cours Docteur Long et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
13645	Ets René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Bois de la Caille</b>		A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 12h
13646	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Général Mouton Duvernet	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	côté pair, sur 30 m au droit de la façade situé au n° 32 (devant l'entrée des Archives Départementales)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13647	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint-Antoine</b>	entre la rue Grenette et la Passerelle du Palais de Justice	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 16h
				<b>Quai des Celestins</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Saint-Antoine</b>	côté Est, entre la rue Grenette et la Passerelle du Palais de Justice	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
				<b>Quai des Celestins</b>	côté Est	
13648	Number 8 / Humpff	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fête des Lumières	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	chaussée Ouest	Le lundi 12 décembre 2016, de 9h à 11h
						Le mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 11h
13649	La Commission Communale Consultative de Sécurité Publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	voir ancienne base même numéro	<b>Dans certaines rues de Lyon 1er / 2eE / 5e et 7e.</b>		A partir du jeudi 8 décembre 2016, 12h, jusqu'au samedi 10 décembre 2016, 3h
13650	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un container de chantier/ d'une roulotte/WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 38	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
13651	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marietton</b>	sens Ouest / Est, entre la rue des Monts d'Or et le quai Jayr	Les jeudi 24 novembre 2016 et vendredi 25 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13652	Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mercière</b>	entre la rue Tupin et la rue Ferrandière	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 11h
				<b>Rue de la Monnaie</b>		
				<b>Rue du Petit David</b>		
				<b>Rue Ferrandière</b>	entre la rue Mercière et la rue de Brest	
			<b>Rue de Brest</b>	sur 15 m, au droit du n° 46	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h	
				entre la rue Thomasin et la place des Jacobins		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Mercière</b>	entre la rue Tupin et la rue Ferrandière	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 11h
				<b>Rue Ferrandière</b>	entre la rue Mercière et la rue de Brest	
				<b>Rue de la Monnaie</b>		
				<b>Rue du Petit David</b>		
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux Autobus	<b>Rue de Brest</b>	entre la rue Thomasin et la place des Jacobins	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h			
		sur 15 m, au droit du n° 46	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h			
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, sur 10 m au Sud de la rue Ferrandière	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 17h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13653	Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 41	A partir du samedi 26 novembre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 17h30
13654	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite alternativement à l'avancement du chantier	<b>Rue Sainte-Hélène</b>	trottoir pair et impair, entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 17h
13655	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EAU sous couvert du n° Lyvia 201614977	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Pré Gaudry</b>	au droit du n° 25	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 25 m au droit du n° 25	A partir du mercredi 23 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
13656	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Belle-cordière</b>	côté pair, entre le n° 16 et le n° 20	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
13657	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Bellecour</b>	sur le trottoir situé, au droit du n° 37, lors des phases de levage des charges	Le jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud-Nord, dans la contre allée situé, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre allée Ouest, entre le n° 35 et la rue Colonel Chambonnet	
13658	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Général Plessier</b>	sur 20 m, à l'Ouest de la place Carnot	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
				<b>Place Carnot</b>	côté Ouest, entre la cours Verdun Gensoul et la rue Condé	
				<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	sur 30 m, à l'Ouest de la place Carnot	
				<b>Rue Henri IV</b>	sur 20 m, au Nord de la place Carnot	
			<b>Rue Général Plessier</b>	des deux côtés, sur 30 m au Nord de la place Carnot		
			<b>Place Carnot</b>	côté Ouest, des deux côtés, entre la cours Verdun Gensoul et la rue Condé		
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13659	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages et le stationnement de véhicules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marius Berliet</b>	côté pair, entre les n° 106 et n° 110	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
13660	Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Des Quatre Chapeaux</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au mardi 13 décembre 2016
13661	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Mail de Fontenay</b>	trottoir Est, sur 40 m au Nord de l'avenue Debourg	Le vendredi 25 novembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre l'avenue Debourg et la rue André Bollier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue André Bollier et l'avenue Debourg	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de l'avenue Debourg	
13662	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jaboulay</b>	sur 30 m, au droit du n° 30	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13663	Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sala</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Boissac	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Quai Tilsitt</b>	entre la rue Saint-Antoine Saint-Exupéry et la quai Tilsitt	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h
13664	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Genas</b>	côté pair, sur 50 m à l'Ouest de la rue Saint-Isidore	Les lundi 28 novembre 2016 et mardi 29 novembre 2016, de 7h à 17h30
13665	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Bonnard</b>	entre le n° 16 et le n° 20	Les lundi 28 novembre 2016 et mardi 29 novembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place de la Renaissance et la rue Julien	
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite		entre la route de Genas et la rue Antoinette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la place de la Renaissance	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13666	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Neyret</b>	sur 20 m au droit du n° 21	Les vendredi 25 novembre 2016 et lundi 28 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 21	
13667	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux des espaces verts	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Jules Courmont</b>		A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13668	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	Le jeudi 24 novembre 2016, de 21h à 6h
13669	Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur 15 m, au droit du Pont Lafayette	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 9h à 16h
13670	Sarl Ferréol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	L'accès et le stationnement du véhicule du demandeur sera autorisé	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 10 m, au droit du n° 61	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 8h à 16h
13671	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles et des piétons sera interdite	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	ôté Est, sur trottoir et piste cyclable, entre le pont Galiéni et la rue de Condé	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
				<b>Quai Perrache</b>	sens Nord/Sud, sur trottoir et piste cyclable, entre le square Julien Gras et la fin de la voie d'accès à l'autoroute	
				<b>Rue Quivogne</b>	côté pair, entre la rue Casimir Périer et la rue Ravat	
13672	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de EDF	de 07h00 à 16h30, sauf les Week-end, le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Gazo-mètre</b>	des deux côtés, entre la rue Villeroy et la rue des Rancy	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entra la rue Villeroy et la rue des Rancy	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entra la rue Duguesclin et la rue des Rancy	
13673	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégagement et inertage d'une cuve	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Bellecour</b>	sur 15 m, côté Ouest au droit du n° 35	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté Ouest, sur 10 m	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13674	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Henri Germain</b>	sur 20 m, au droit du n° 44	Les lundi 28 novembre 2016 et mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 44	Les jeudi 1 décembre 2016 et vendredi 2 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
					des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 44	Les lundi 28 novembre 2016 et mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13675	Patevit / Carrion / Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie dans le cadre des travaux du Tramway T6 sur la place Garon Duret	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit des travaux de levage	<b>Rue Henri Barbusse</b>	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 12	Le jeudi 24 novembre 2016, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	
13676	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	côté impair, sur 20 m au droit de la façade située au n° 7	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 8h à 17h
13677	Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au samedi 17 décembre 2016
13678	Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	sens Est/Ouest, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue de Gerland	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Nord, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue de Gerland	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13679	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 59	Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Tronchet et le n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), entre la rue Tronchet et le n° 55	Le vendredi 25 novembre 2016
13680	Les Meéiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Claire</b>	côté impair, sur 14 m au droit du n° 59	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 28 décembre 2016
13681	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaudrey</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13682	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'Opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	Le mardi 29 novembre 2016
13683	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	la circulation des cycles sera interdite	<b>Cours Albert Thomas</b>	sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 155	A partir du mardi 29 novembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté impair, sur 30 m au droit du n° 155	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13684	Paulhac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Vauban</b>	côté impair (Nord), sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Général Sarrail</b>	côté Est, sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	
				<b>Rue Vauban</b>	côté impair (Nord), sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	
				<b>Quai Général Sarrail</b>	côté Est, sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	
13685	Thépatre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gaspard André</b>	côté impair, partie comprise, entre le n° 4 et le n° 8	A partir du dimanche 11 décembre 2016 jusqu'au jeudi 15 décembre 2016
					côté impair, entre le n° 4 et le n° 8	Le vendredi 9 décembre 2016
					côté impair, entre le n° 4 et le n° 8	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au mardi 6 décembre 2016
					côté impair, partie comprise, entre le n° 4 et le n° 8	A partir du samedi 31 décembre 2016 jusqu'au vendredi 6 janvier 2017
13686	Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-François d'Assise</b>	sur 8 m au droit du n° 10 / 12, pour permettre l'installation des barrières, des palissades délimitant un dépôt de matériaux, en accord avec l'autorisation de voirie n° 5671/16 délivrée par le service de l'Urbanisme appliqué	Les lundi 28 novembre 2016 et dimanche 11 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
13687	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Paul</b>	entre l'accès au n° 15 et la place Gerson	A partir du lundi 28 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 29 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Augros</b>	sur 15 m au droit du n° 8.	
				<b>Rue Saint-Paul</b>	entre l'accès au n° 15 et la place Gerson	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13688	La Ville de Lyon/ Direction de la Sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
				Rue Meynis	sens Sud/Nord, entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
				Rue Paul Bert	entre la rue Turbil et la rue Baraban	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Baraban	entre la rue Paul Bert et la rue Antoine Charial	
				Rue Meynis	sens Sud/Nord, entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
			La circulation sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté Sud, sur 10 m à l'Ouest de la rue Baraban	
les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Meynis	au débouché sur l'avenue Félix Faure	A partir du mardi 22 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016			
13689	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Jussieu	côté Nord, sur 15 m à l'Est de la rue Grôlée	Le mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
13690	Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'approvisionner un chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur le trottoir impair au «Sud» de la rue de l'Arbre Sec	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
13691	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un compresseur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du mardi 29 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016
13692	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duquesne	sens Est/Ouest, partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande Bretagne	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		couloir de Bus Est/Ouest, partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande Bretagne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande Bretagne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		Avenue Maréchal Foch	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 17 et l'avenue de Grande Bretagne
					des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Duquesne	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
13693	Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	<b>Rue Joséphin Soulayr</b>	sur 10 m, au droit du n° 35	Le mardi 29 novembre 2016	
13694	Elite Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mazard</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du mardi 29 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016	
13695	Nk7 Chemins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marietton</b>	côté impair, au droit du n° 47	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016	
13696	Entreprises Petavit / Carrion / Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Général Frère</b>	entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016	
					entre le n° 82 et le boulevard Edmond Michelet		
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le n° 82 et le boulevard Edmond Michelet		
					sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 82 et le boulevard Edmond Michelet		
					entre la rue Professeur Morat et le boulevard Edmond Michelet		
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Morat et la rue Verger		
	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 82 et le boulevard Edmond Michelet						
		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz					
13697	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	entre le n° 52 et le n° 54	A partir du mardi 29 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016	
13698	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord / Sud, entre le n° 210 et le n° 216 et entre le n° 194 et le n° 196	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au jeudi 22 décembre 2016	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				côté pair, entre le n° 210 et le n° 216 et entre le n° 194 et le n° 196
			un cheminement piétons et l'itinéraire 2 roues sera maintenu en permanence au droit des fouilles				trottoir Ouest, entre le n° 210 et le n° 216 et entre le n° 194 et le n° 196

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13699	Creastill	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 20 m, au droit du n° 69	Le mardi 29 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux Autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13700	Kitamaki Kae	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Monod</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 15	Les samedi 26 novembre 2016 et dimanche 27 novembre 2016, de 8h à 20h
13701	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel chargée des travaux	<b>Place des Pavillons</b>		A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13702	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de jardin Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Bourbonnais</b>	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 33	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 33	
13703	Ravaltex	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	<b>Rue Montesquieu</b>	entre le rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Le mardi 29 novembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Ravaltex			
au débouché sur la rue Sébastien Gryphe						
13704	Lmm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 41	A partir du mercredi 30 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13705	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	La circulation des véhicules sera interrompue ponctuellement	<b>Rue de Vauzelles</b>	entre le boulevard de la Croix-Rousse et le n° 8, pour permettre le passage d'un poids Lourd à contre-sens de la circulation, les manœuvres seront gérées par des hommes trafics	A partir du mercredi 30 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 8	
					sur 10 m, au droit du n° 13	
13706	Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 49	Le mercredi 30 novembre 2016
Texte Numéro	Texte Demandeur	Considérant	Réglementation	Lieu Complet	Lieu complet	date en clair
13707	Quorum / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	<b>Place De La République</b>	(hors période exploitation)	A partir du lundi 28 novembre 2016, 7h, jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, 20h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jean De Tournes</b>		A partir du jeudi 1 décembre 2016, 21h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 4h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean De Tournes</b>	du n° 5 au n° 9 ainsi que l'aire de livraison	A partir du lundi 28 novembre 2016, 7h, jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, 19h
				<b>Rue Childebert</b>	sur 3 emplacements entre la rue de la République et la rue David Girin	
13708	Picto Facto / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Vincent</b>	au droit du n° 46 sur 10 m (devant le restaurant l'Emir)	A partir du mardi 6 décembre 2016, 12h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 18h
13709	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Des Cuirassiers</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Desaxi	Le jeudi 24 novembre 2016, de 21h à 6h
13710	France Télévisions / N° 001220	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Massena</b>	entre la rue Crillon et la rue Sully	A partir du mardi 29 novembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 18h
13711	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place De La Croix-Rousse</b>	sur 15 m en face du n° 27	Le jeudi 24 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13712	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements et d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615621	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Simon Fryd</b>	chaussée Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Debourg (sauf accès livraisons)	
				<b>Rue Simon Fryd</b>	chaussée Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy (la circulation générale s'effectuera à double sens sur la chaussée Sud)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Georges Gouy</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Simon Fryd et l'avenue Debourg		
13713	Pitaya / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des lumières	l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Montee Du Gourguillon</b>		Le lundi 12 décembre 2016, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 27 au n° 31	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 8h à 20h A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 8h à 18h Le lundi 12 décembre 2016, de 8h à 20h
13714	Tunnels Du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de protection au feu	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Routier Rue Terme</b>		A partir du vendredi 25 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016
13715	La Metropole De Lyon - Unite Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de vidéoprojecteurs	la circulation des cycles et des piétons sera interdite	<b>Tunnel Routier De La Croix-Rousse</b>	Tube mode doux	A partir du mardi 29 novembre 2016, 22h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 5h
						A partir du mercredi 30 novembre 2016, 22h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 5h
						A partir du jeudi 1 décembre 2016, 22h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 5h
						A partir du lundi 12 décembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 13 décembre 2016, 5h
						A partir du mardi 13 décembre 2016, 22h, jusqu'au mercredi 14 décembre 2016, 6h
A partir du mercredi 14 décembre 2016, 22h, jusqu'au jeudi 15 décembre 2016, 5h						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13716	Fils De Crea / N° 0001204	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des lumières	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint-Antoine</b>	à hauteur du n° 21 au n° 28	Les mercredi 7 décembre 2016 et lundi 12 décembre 2016, de 8h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 21 au n° 28	A partir du mardi 6 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 0h
13717	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur la zone de desserte situé au droit du n° 6	A partir du samedi 26 novembre 2016 jusqu'au lundi 5 décembre 2016
13718	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une voie de vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai De Bondy</b>	entre la place Ennemont Fousseret et le pont La Feuillée sur 30 m au Nord du pont La Feuillée	A partir du samedi 26 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Louis Carrand</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai De Bondy</b>	sur 20 m au Nord de la rue Octavio May	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue De L'angile</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Louis Carrand	
				<b>Rue Louis Carrand</b>	en face de la facade du n° 4	
				<b>Quai De Bondy</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest du quai de Bondy	
les cycles auront l'obligation de mettre pieds à terre	<b>Quai De Bondy</b>	sur les emplacements réservés aux autocars situés entre la place Ennemont Fousseret et le pont La Feuillée trottoir Est, sur 30 m sur la voie à double sens qui leurs est réservée au Nord du pont La Feuillée				
13719	Bruyere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Diderot</b>	sur 15 m au droit du n° 9	Le mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13720	Vita Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une pose d'un système anti volatiles à l'aide d'une nacelle	L'usage d'une nacelle sera autorisée	<b>Rue De La Villette</b>	sur le trottoir Est, à hauteur de la place de Francfort	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mardi 29 novembre 2016, de 8h à 19h
			Le stationnement d'une nacelle sera autorisé	<b>Place De Francfort</b>	sur le trottoir Nord	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mardi 29 novembre 2016, de 19h à 8h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13721	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Claudia</b>	entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	Le jeudi 24 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la place des Cordeliers	
13722	Metalu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons s'effectuera sur la piste cyclable et sera gérée par le personnel de l'entreprise METALU	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sur le trottoir Nord, entre la rue Professeur Ranvier et la rue E. Boselli	Le vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement du demandeur sera autorisé pour une nacelle de l'entreprise METALU		sur le trottoir Nord, entre la rue Professeur Ranvier et la rue E. Boselli	
13723	Filprotection	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise FILPROTECTION	<b>Avenue Des Freres Lumiere</b>	trottoir Nord, au droit du n° 1 C	Le vendredi 25 novembre 2016
			la nacelle de l'entreprise FILPROTECTION sera autorisée à stationner et circuler			
13724	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 120 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Jerome</b>	trottoir Ouest, entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au jeudi 29 décembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13725	Entreprises Eiffage / Gantelet / Beylat Soteely / Legros Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Philippe Fabia	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Philippe Fabia	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13726	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue De Saint-Cyr</b>	sens Sud / Nord, au droit du n° 116	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud / Nord, au droit du n° 116	
13727	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite à l'intérieur du site propre Bus hormis les véhicules de chantier	<b>Rue Challemel Lacour</b>	chaussée Sud, entre le n° 166 et la route de Vienne	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la circulation générale des véhicules s'effectuera sur le chantier principale		entre le n° 166 et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 166	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13728	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable sous le LYVIA n° 201616207	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Promenade Lea Et Napoleon Bullukian</b>	sur 30 m entre le n° 10 / 12	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre le n° 10 / 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13729	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	sens Sud / Nord entre l'avenue Jean Mermoz et la place Julie Daubie	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 8h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la place Julie Daubie et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 7h à 16h30
			le tourne à droite sera interdit		dans le sens Est / Nord, sur le carrefour avec la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 8h à 16h30
			le tourne à gauche sera interdit		dans le sens Ouest / Nord, sur le carrefour avec la rue Professeur Joseph Nicolas	
13730	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée et de trottoirs	la circulation des piétons sera maintenu et gérée par du personnel de l'entreprise Colas à l'avancée du chantier	<b>Rue Varichon</b>	trottoir Ouest et trottoir Est, entre la rue Rochambeau et la rue de la Concorde	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Rochambeau</b>	trottoir Nord et trottoir Sud, entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	
				<b>Rue Varichon</b>	entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Rochambeau</b>	entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Varichon</b>	des deux côtés de la chaussée entre la rue Rochambeau et la rue de la Concorde	
				<b>Rue Rochambeau</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	
13731	Les Grands Ateliers / N° 0001225	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fêtes des lumières	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Petite Rue Des Feuillants</b>		Le mardi 6 décembre 2016, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Antonin Gourju</b>	côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue Colonel Chambonnet	Le dimanche 11 décembre 2016, de 1h à 4h
				<b>Rue Saint-Bonaventure</b>	sur 2 emplacements	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au dimanche 11 décembre 2016
				<b>Quai Des Celestins</b>	côté Est, sur 10 m au Nord de la rue Colonel Chambonnet	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 8h à 0h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13732	Julliard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Marechal Foch</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 38	Les jeudi 24 novembre 2016 et vendredi 25 novembre 2016, de 7h à 18h
13733	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 13	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
13734	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mulet</b>	au droit du n° 12	A partir du lundi 28 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot, lors des phases de présence de l'entreprise	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016, de 7h30 à 17h30
13735	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Des Charmettes</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 129	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
13736	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de cadres d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bellecombe</b>	entre la rue de la Gaité et la rue de la Viabert	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Gaité et la rue de la Viabert	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
13737	Tilt / N° 0001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	l'accès et le stationnement d'un poids lourd seront autorisés	<b>Rue De La République</b>	à hauteur de la place de la Bourse	Le mardi 6 décembre 2016, de 14h à 18h
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés		<b>Place Des Minimés</b>	à hauteur de la place de la Bourse
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place De La Bourse</b>		
					<b>Place Des Minimés</b>	sur 6 emplacements à l'extrémité Est du parking situé en face de l'accès au Collège Jean Moulin
13738	Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage pour VTPCN	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Malesherbes</b>	partie comprise entre la rue Duquesne et la rue Vaisse	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
				<b>Rue Du Lieutenant Colonel Prevost</b>	partie comprise entre la place d'Helvétie et la rue Vendôme	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13739	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte-Helene</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au mardi 20 décembre 2016
13740	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	dans les deux sens, entre le cours Suchet et la rue Ravat	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		dans les deux sens, entre le cours Suchet et la rue Ravat	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la bande cyclable			
13741	Le Nouveau Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Moncey</b>	côté Sud, entre la rue Moncey et la rue Serviant	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
13742	Grand Lyon Habitat / N° 0001216	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du nouveau mur peint à la Cité Tony Garnier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Caze-neuve</b>	entre la rue Chevail-ler et la rue Ludovic Arrachart	Le mardi 6 décembre 2016, de 17h30 à 18h30
13743	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des pié-tons sera interdite	<b>Rue Paul Mon-trochet</b>	trottoir pair, sur 20 m, au droit du n° 4	Le mardi 29 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m, au droit du n° 4	
			la vitesse des véhi-cules sera limitée à 30km/h			
13744	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des pié-tons sera interdite	<b>Rue Tronchet</b>	trottoir Nord, entre la rue Vendôme et l'ave-nue Maréchal Foch	Le lundi 28 novembre 2016, de 8h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	
			la circulation des véhi-cules sera interdite		partie comprise entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	Le lundi 28 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vendôme et l'ave-nue Maréchal Foch	
13745	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans une chambre FT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 114	A partir du mardi 29 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, de 8h à 17h
13746	Service Espaces Verts Ville De Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installa-tion des jardinières à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue De Seze</b>	partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	A partir du mardi 29 novembre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, de 9h à 12h
			la circulation des véhi-cules sera interdite		au débouché sur la rue Boileau	
			les véhicules circu-lant dans le sens Est/Ouest, devront marquer l'arrêté de sécurité STOP			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13747	C'est La Fete / N° 0001219	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue President Carnot</b>	au droit du n° 6 sur 2 emplacements	A partir du mardi 6 décembre 2016, 18h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 17h
				<b>Rue Thomassin</b>	sur 10 m côté pair, à l'Est de la rue Grolée	
				<b>Rue Ferrandiere</b>	au droit du n° 40 sur 1 emplacement	A partir du lundi 5 décembre 2016 jusqu'au lundi 12 décembre 2016
13748	Fils De Crea / N° 0001208	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Saint-Nizier</b>	sur 4 emplacements au droit du n° 5	Les mardi 6 décembre 2016 et dimanche 11 décembre 2016, de 8h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 6 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 22h
13749	Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 5692/16	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Pierre Scize</b>	sur 15 m au droit du n° 65	Le mardi 29 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
13750	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Avenue Debourg</b>	sur 150 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 29 novembre 2016, 21h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2016, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13751	Urban Sreen N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	<b>Quai Perrache</b>	pour accès au Jardin du Musée	A partir du lundi 5 décembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 0h
13752	Enluminures / N° 0001202	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	des installations seront autorisées	<b>Place Antonin Poncet</b>		A partir du mardi 6 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 15h
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés (hors période exploitation)			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue De La Charite</b>	au droit du n° 14 sur 2 places en épi	A partir du lundi 5 décembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 12 décembre 2016, 20h
13753	La Direction Des Evenements De La Ville De Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	la circulation des véhicules sera interdite lors des opérations de manutentions	<b>Place Bellecour</b>	chaussée Ouest, contre allée Ouest, sur 20 m en face des n° 34 et 35	A partir du lundi 28 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 18h à 20h
					chaussée Ouest, contre allée Ouest, sur 20 m en face des n° 34 et 35	Les lundi 12 décembre 2016 et mardi 13 décembre 2016, de 18h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13754	Collectif Foule Complexe / N° 0001212	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des lumières	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule technique seront autorisés	<b>Rue Du Boeuf</b>	pour accéder au Jardin du Boeuf	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 3h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montee Du Chemin Neuf</b>	en face de la cascade sur 2 emplacements	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 8h, jusqu'au jeudi 8 décembre 2016, 0h
13755	Theatre De L'elysee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération de communication Balises	l'accès et le stationnement du camping car et de la 4L seront autorisés	<b>Place Des Archives</b>	côté UCLY et à proximité des escalators	Le lundi 5 décembre 2016, de 9h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Carnot</b>	à hauteur du n° 23 et chaussée Ouest, côté Est en face du n° 23	Le lundi 12 décembre 2016, de 9h à 19h
13756	La Fondation Fourviere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Roger Radisson</b>	de la rue Cléberg à la place de Fourvière, sens Sud/Nord	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 16h à 23h
				<b>Place De Fourviere</b>	sauf côté Sud, entre la montée du Cardinal Decourtray et la rue Roger Radisson	
13757	La Ville De Lyon Direction Des Evenements N° 001221	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	côté Rhône, face au n° 10 sur 30 m et sur 15 m entre la rue de l'Arbre Sec et le n° 10	A partir du jeudi 8 décembre 2016, 16h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 0h
13758	L'ecole Presqu'île / N° 0001230	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	<b>Square De La Basoche</b>	(Lyon 5e)	A partir du mardi 6 décembre 2016 jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, de 8h à 20h
13759	Lyon City Boat / Naviginter	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	au droit du n° 13 bis	A partir du jeudi 8 décembre 2016 jusqu'au samedi 10 décembre 2016, de 9h à 0h
13760	Rdv Collectif / N° 0001207	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	l'accès et le stationnement de véhicules seront autorisés	<b>Place Du Change</b>	hors période exploitation)	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 18h
13761	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Florent</b>	entre le n° 9 et le n° 5 bis	Les mardi 29 novembre 2016 et mercredi 30 novembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Paul Santy et la rue Général Frère	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et le n° 5 bis, sur 15 m au Sud de la rue Général Frère	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de l'avenue Paul Santy	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13762	Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accès aux stations de métro pendant la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendome</b>	sur 10 m au droit du n° 138 jusqu'à l'angle de la rue Fénelon	A partir du mercredi 7 décembre 2016, 6h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2016, 6h
				<b>Place Victor Basch</b>	côté Sud, sur le parking situé entre la rue Jean Marie Chavant et la bouche de métro	
				<b>Rue Fenelon</b>	sur 20 m au droit du n° 27 jusqu'à l'angle de l'avenue Maréchal de Saxe	

**Registre de l'année 2016**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

**Délégation Générale aux Ressources Humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Chermitti	Sabah	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	9/1/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Hendi	Mimouna	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	Stagiaire	9/1/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Finand	Julien	AT1	Stagiaire	1/9/2016	Education	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Joublot	Christophe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	1/10/2016	Dgtb	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Denechaud	Gaspard	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Stagiaire	11/10/2016	Dgtb	ST: Nomination stagiaire catégorie C
Roz	Thomas	Adjoint du Patrimoine	Stagiaire	1/10/2016	Bibliothèque	Nomination stagiaire catégorie C
Gaufichon	Myriam	Assistant Conservation Principal	Non titulaire	1/10/2016	MAC	Recrutement remplaçant
Merat	Pierre	Assistant Conservation	Non titulaire	20/10/2016	MBA	Recrutement remplaçant
El Alami	Nassira	Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	22/6/2016	Education	Recrutement remplaçant
Arjona	Gwenaëlle	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant
Bazatole	Cassandra	Ingénieur	Contractuel	29/10/2016	Aménagement Urbain	Recrutement remplaçant
Piveteau	Elodie	Attaché	Non Titulaire	21/10/2016	Dgdu - Deca	Recrutement remplacement
Caelles	Alexandre	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Andlauer	Claire	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Etallaz	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	1/8/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Etallaz	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	1/9/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Etallaz	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	15/10/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Lamache	Magali	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/4/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Lamache	Magali	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Lamache	Magali	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	24/9/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Chenevier	Christophe	Assistant de Conservation	Contractuel	16/4/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Chenevier	Christophe	Assistant de Conservation	Contractuel	17/6/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Chenevier	Christophe	Assistant de Conservation	Contractuel	8/7/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Chenevier	Christophe	Assistant de Conservation	Contractuel	4/8/2016	Bibliothèque	Recrutement remplacement
Thiburce	Rose-Mery	AT2	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Robuchon	Sarah	AP	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Prevot	Karine	AP	Contractuel	29/8/ 2016	Enfance	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Pereira	Amandine	AT2	Contractuel	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	AT2	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Bally	Claire	EJE	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Joubert	Nathalie	AP	Contractuel	1/11/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Thiburce	Rose-Mery	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra	Amélie	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Robuchon	Sarah	AP	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Philippe	Christine	AT2	Contractuel	1/10/ 2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Pech	Isabelle	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Patou	Candice	AT2	Contractuel	21/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Martinez	Marjorie	AT2	Contractuel	1/10/ 2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillet	Frédéric	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Leprince	Typhaine	AP	Contractuel	21/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Lapuh	Joana	EJE	Contractuel	1/10/ 2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Khier	Merieme	AT2	Contractuel	1/10/ 2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Joubert	Nathalie	AP	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Giraud	Cléa	EJE	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Galasso	Muriel	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Fuentes	Laetitia	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Dessolle	Laurene	AP	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Dalleau	Stacy	AP	Contractuel	10/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Buffard-Martin	Clémence	AP	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Brottes	Carine	AT2	Contractuel	7/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Berger	Maud	AT2	Contractuel	26/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Annicette Mondelis	Roselyne	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Amisse	Elodie	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Thiburce	Rose-Mery	AT2	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Rognon	Charlène	EJE	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Robuchon	Sarah	AP	Contractuel	18/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Piredda	Giovanni	AT2	Contractuel	8/1/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Gaston	Chafika	AT2	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Caramageas	Nathalie	AP	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Bally	Claire	EJE	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Thiburce	Rose-Mery	AT2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Rognon	Charlène	EJE	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Pereira	Amandine	AT2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Letort	Aurélié	AT2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Hostalier	Virginie	AT2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Caramageas	Nathalie	AP	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Bally	Claire	EJE	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Bonod	Laurine	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Brottes	Carine	AT2	Contractuel	1/11/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Luz	Elodie	AT2	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Piredda	Giovanni	AT2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Menard	Carole	AT2	Contractuel	1/6/ 2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Caramageas	Nathalie	AP	Contractuel	1/6/ 2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Dezon	Maxime	Assistant De Conservation	Contractuel	11/10/2016	Bibliotheque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 7/04/2017

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Chmielewski	Mickael	Adjoint Technique 2CI	Contractuel	20/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 08/10/2016
Dezon	Maxime	Assistant De Conservation	Contractuel	1/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 10/10/2016
Chmielewski	Mickael	Adjoint Technique 2CI	Contractuel	26/11/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 15/12/2016
Chmielewski	Mickael	Adjoint Technique 2CI	Contractuel	27/8/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 19/9/2016
Chmielewski	Mickael	Adjoint Technique 2CI	Contractuel	9/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 25/11/2016
Chmielewski	Mickael	Adjoint Technique 2CI	Contractuel	28/2/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/04/2016
Maunoury	Tom	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/4/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/04/2016
Maunoury	Tom	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/6/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/06/2016
Beyron	Violaine	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/9/2016
Maunoury	Tom	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/9/2016
Whittaker	Julia	Adjoint D'animation 2CI	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/9/2016
Whittaker	Julia	Adjoint D'animation 2CI	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/11/2016
Plataret	Cecile	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	17/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/3/2017
Chmielewski	Mickael	Adjoint Technique 2CI	Contractuel	1/5/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/05/2016
Maunoury	Tom	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/5/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/05/2016
Maunoury	Tom	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/7/2016
Maunoury	Tom	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/8/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/08/2016
Maunoury	Tom	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/10/2016
Beyron	Violaine	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/12/2016
Colas Des Francs	Brigitte	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	15/4/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/9/2016
Colas Des Francs	Brigitte	Adjoint Du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 05/11/2016
Oguno	Evelyne	Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/11/2016	Cabinet du Maire	Recrutement complément temps partiel
Lee	Amandine	Adjoint administratif	Non Titulaire	17/11/ 2016	Dgdu - Deca	Recrutement complément temps partiel
Tissier	Edith	Assistant de Conservation	Contractuel	7/9/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Torrealba Ortigoza	Angelica	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	8/9/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Torrealba Ortigoza	Angelica	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	8/12/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Carmillet	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Carmillet	Stéphanie	Assistant de Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Caelles	Alexandre	Adjoint du Patrimoine 2CI	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Tissier	Edith	Assistant de Conservation	Contractuel	1/6/ 2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Tissier	Edith	Assistant de Conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel
Tissier	Edith	Assistant de Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dubreuil	Marion	Assistant De Conservation	Contractuel	1/8/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 04/9/2016
Dubreuil	Marion	Assistant De Conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 17/7/2016
Vedrenne	Coline	Assistant De Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 20/10/2016
Charvolin	Alicia	Assistant De Conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/9/2016
Dubreuil	Marion	Assistant De Conservation	Contractuel	5/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/9/2016
Janin	Virginie	Assistant De Conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/9/2016
Dubreuil	Marion	Assistant De Conservation	Contractuel	18/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/7/2016
Caelles	Alexandre	Adjoint Du Patrimoine 2Cl	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016
Charvolin	Alicia	Assistant De Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016
Dubreuil	Marion	Assistant De Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016
Janin	Virginie	Assistant De Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016
Porcene	Marie Laure	Assistant De Conservation	Contractuel	2/11/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016
Salvary	Coralie	Assistant De Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016
Vedrenne	Coline	Assistant De Conservation	Contractuel	21/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016
Clément	Marjorie	Attaché	Stagiaire	1/4/2016	Bibliothèque	Arrêté rectificatif détachement pour stage
Michaud	Cyrille	Conservateur Territorial	Détaché	1/10/2016	Bibliothèque	Détachement pour stage interne VDL
Perrin	Lucille	AP	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Muller	Virginie	AP	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Delaplace	Jessica	AT2	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Dormoy	Kelly	AT2	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Desrousseaux	Solenne	AP	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Desmarquoy	Solène	AP	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Dal Gobbo	Nelly	AP	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Chevillard	Fanette	AT2	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Champavier	Anaïs	AP	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Belarbi	Malika	AT2	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ammour	Leila	AT2	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Abbazia	Vito	AT2	Contractuel	19/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Seiler	Léa	AP	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Robuchon	Sarah	AP	Contractuel	17/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Monnot	Elodie	AP	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Monfeuga	Isabelle	PUER	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Lapuh	Joana	EJE	Contractuel	23/11/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Abbazia	Vito	AT2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Blanes	Serge	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Bayonne	Charlotte	AT2	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Blanes	Serge	AT2	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Rougier	Marie-Laure	AP	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en formation
Béal	Lolita	AP	Contractuel	1/10/2016	Enfance	Recrutement remplaçant détachement pour stage
Bayonne	Charlotte	AT2	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant détachement pour stage

---

**Centre Communal d'Action Sociale** (Gestion administrative des personnels)
 

---

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Maredj	Barta	Assistant Socio-Educatif	Non-Titulaire	1/7/2016	CCAS	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Da Rocha	Mélanie	Adjoint Administratif 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	10/10/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
El Ouarak	Redouane	Adjoint Technique de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/10/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Hafsouni	Lobna	Chargé de Mission	Contractuel	0/9/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Hammache	Leila	Adjoint Technique de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/10/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Lafitte	Gwenaelle	Adjoint Administratif	Contractuel	1/9/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Molouba	Stéphanie	Adjoint Administratif	Contractuel	1/9/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Munoz	Delphine	Infirmier de classe normale	Contractuel	16/9/ 2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Papon	Anabelle	Adjoint Administratif	Contractuel	1/9/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Rafai	Chaima	Agent de Service	Contractuel	1/10/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Tallaa	Malika	Auxiliaire de Soins 1 <sup>ère</sup> classe	Non-Titulaire	18/7/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Silvestri	Régine	Adjoint Administratif de 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	1/7/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Djoko	Aimée	Auxiliaire de Vie	Contractuel	1/7/ 2016	CCAS	Recrutement remplaçant
El Ouarak	Redouane	Adjoint Technique 2 <sup>e</sup> classe	Contractuel	12/9/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Rafik	Lebna	Adjoint Technique 2CI	Contrat	1/11/2016	Ccas	Recrutement Remplaçant
Senouci	Malika	Auxiliaire De Soins De 1 <sup>ère</sup> Classe	Contrat	1/11/2016	CCAS	Recrutement Remplaçant
Touil	Faiza	Agent Social 2 <sup>ème</sup> Classe	Contrat	1/11/2016	CCAS	Recrutement Remplaçant
Benhamed	Yamina	Adjoint Technique De 2 <sup>ème</sup> Classe	Contractuel	15/10/2016	CCAS	Recrutement Remplaçant
Ballay	Justine	Travailleur Social	Contractuel	17/9/2016	CCAS	Recrutement Remplaçant

---

# INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

---

## Conseils d'arrondissements – Avis

---

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1<sup>er</sup> arrondissement : 30 novembre 2016 – 18 h 30
- 2<sup>e</sup> arrondissement : 5 décembre 2016 - 18 heures
- 3<sup>e</sup> arrondissement : 28 novembre 2016 – 19 heures
- 4<sup>e</sup> arrondissement : 1<sup>er</sup> décembre 2016 – 18 heures
- 5<sup>e</sup> arrondissement : 5 décembre – 18 h 30
- 6<sup>e</sup> arrondissement : 28 novembre 2016 – 18 h 30
- 7<sup>e</sup> arrondissement : 29 novembre 2016 – 18 h 30
- 8<sup>e</sup> arrondissement : 30 novembre 2016 – 19 heures
- 9<sup>e</sup> arrondissement : 28 novembre 2016 – 18 h 30

---

## Direction des marchés publics - Avis

---

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

---

## Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 7 au 12 novembre 2016

---

DP 069 382 15 02056T01 déposée le 7 novembre 2016 Transfert - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 57 rue Franklin Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1219 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Médecis 7 allée de la Palombière 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Mandataire : M. Burnier Jean-Paul

DP 069 383 16 02208 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 19 cours Gambetta Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 184 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mathey Nicolas 137 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne

DP 069 388 16 02209 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Réalisation d'une fresque - Terrain : 4 rue des Lilas Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 213 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Baraillon Annick 4 rue des Lilas 69008 Lyon

DP 069 386 16 02210 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue de Sèze Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Huglo Olivier 27 rue de Sèze 69006 Lyon

DP 069 386 16 02211 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 93 boulevard des Belges Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 276 m<sup>2</sup> - Demandeur : Omazoma 93 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Lebo Barthélémy

DP 069 387 16 02212 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 128 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 313 m<sup>2</sup> - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 381 16 02213 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 23 rue Burdeau Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 328 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Foulquier Jean Bernard 43 rue Pajol 75018 Paris

DP 069 386 16 02214 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Pierre Corneille Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 434 m<sup>2</sup> - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Fabres Luc

DP 069 387 16 02215 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 avenue Leclerc Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 343 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Gallichet - Lemaitre 56 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Jacquet Mélissa

DP 069 386 16 02216 déposée le 7 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 129 rue Bugeaud Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 536 m<sup>2</sup> - Demandeur : D'un siège à l'autre 129 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Darsch Christelle

DP 069 383 16 02217 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 20 m<sup>2</sup> - Terrain : 96 route de Genas Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 343 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Les Glycines 147 boulevard Pinel 69500 Bron - Mandataire : M. Vedrine Michel

DP 069 381 16 02218 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 rue Sergent Blandan Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 430 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dupin Mathias 23 rue du Sergent Blandan 69001 Lyon

DP 069 387 16 02219 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 46-52 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1294 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 99 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. Mezgueldi Abdallah

DP 069 382 16 02220 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Construction d'un abri vélos - Terrain : 13 rue Vaubecour Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 451 m<sup>2</sup> - Demandeur : Galyo Sa 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Gerentet Bruno

DP 069 386 16 02221 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 298 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Petibout Marie 119 rue de Créqui 69006 Lyon

DP 069 382 16 02222 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade sur rue - Terrain : 12 rue Jean de Tournès Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 167 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraise Julien

DP 069 384 16 02223 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Duviard Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 182 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Canuts Duviard 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Bessenay Nicolas

DP 069 385 16 02224 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 39 rue des Farges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 422 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle

DP 069 385 16 02225 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 166 montée de Choulans Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 175 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bordas Christophe Pelon-Ouest 47130 Montesquieu

DP 069 383 16 02226 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 17 rue Paul Bert Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 248 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI 7. Passet 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 389 16 02227 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Saint-Cyr Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 416 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Smaali Nabil 91 avenue Roger Salengro 69120 Vaulx-en-Velin

- DP 069 386 16 02228 déposée le 8 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 98 rue Louis Blanc Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 172 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Louis Blanc 103 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Baldoni Damien
- DP 069 387 16 02229 déposée le 9 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 26 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 217 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Acvon 26 avenue Berthelot 69007 Lyon - Mandataire : M. Maulard Nicolas
- DP 069 382 16 02230 déposée le 9 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade sur cour - Terrain : 12 rue Laurencin Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 279 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Simmoneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Colin Laurent
- DP 069 382 16 02231 déposée le 9 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 21 rue Marc Antoine Petit Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 539 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle
- DP 069 388 16 02234 déposée le 9 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 8526 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Guyard-Gilles Cathy 12 rue Victor Schoelcher 69800 Saint-Priest
- DP 069 386 16 02233 déposée le 10 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 110 rue Sully Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2282 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Masini Michel 651 route de Vesegnin 01280 Prévessin Moens
- DP 069 387 16 02234 déposée le 10 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 39t rue de Marseille Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 507 m<sup>2</sup> - Demandeur : D&C Evolution 39 t rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Chaix Julien
- DP 069 385 16 02235 déposée le 10 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue de la Favorite Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 657 m<sup>2</sup> - Demandeur : Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc
- DP 069 381 16 02236 déposée le 10 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue du Thon Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 123 m<sup>2</sup> - Demandeur : An Toiture Bardage 76 route de Fleurieux 69380 Chatillon - Mandataire : M. Alias Franck
- DP 069 389 16 02237 déposée le 10 novembre 2016 - Projet : Construction d'un hangar de stockage - Surface créée : 20 m<sup>2</sup> - Terrain : 85 rue Marietton Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 552 m<sup>2</sup> - Demandeur : Abritherm 85 rue Marietton 69009 Lyon - Mandataire : M. Boulanger Jérôme
- DP 069 383 16 02238 déposée le 10 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12-14 rue de Montbrillant Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1215 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Vauban Sarrail 14 quai Général Sarrail 69006 Lyon - Mandataire : M. Houillon Michel

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 7 au 12 novembre 2016

---

- PC 069 384 11 00061 M02 déposé le 9 novembre 2016 Modificatif - Projet : Restructuration comprenant une démolition partielle et une extension d'une résidence pour personnes âgées - Surface créée : 5548 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 rue Hermann Sabran Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2914 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sahlmas 21 rue d'Aubigny 69003 Lyon - Mandataire : M. Rapatel Fabien - Auteur : Ac3 Croupier 22 boulevard Voltaire 01000 Bourg en Bresse
- PC 069 383 14 00121 M01 déposé le 8 novembre 2016 Modificatif - Projet : Démolition partielle de bâtiments, changement de destination d'un atelier en 1 logement et réhabilitation d'un bâtiment avec création d'un plancher supplémentaire et de 8 logements et de 8 aires de stationnement - Surface créée : 247 m<sup>2</sup> - Terrain : 161 avenue Lacassagne Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 593 m<sup>2</sup> - Demandeur : Oscar Développement 10 avenue Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : Atelier 4 18 rue Bourgelat 69002 Lyon
- PC 069 385 15 00389 M01 déposé le 8 novembre 2016 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment scolaire - Surface créée : 225 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 place Bénédicte Teissier Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2060 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ogec Notre-Dame du Point du Jour 7 place Bénédicte Teissier 69005 Lyon - Mandataire : M. Quelin Laurent - Auteur : Htvs Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon
- PC 069 381 15 00427 M01 déposé le 7 novembre 2016 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Surface créée : 86 m<sup>2</sup> - Terrain : Rue de la Martinière Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 518 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon Halle 10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M<sup>me</sup> Galoselva Cécile - Auteur : M. Cateland Bruno 29 quai Saint-Vincent 69001 Lyon
- PC 069 388 16 00142 T01 déposé le 7 novembre 2016 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de 56 logements, commerce et création de 65 aires de stationnement - Surface créée : 3842 m<sup>2</sup> - Terrain : 9-15 rue Berthe Morisot Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1506 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Lyon Berthe Morisot 594 avenue Willy Brandt 59777 Euralille - Mandataire : M. Le Gloanec Pierre-Marie - Auteur : Ataub & Arto Architectes 65 cours de la Liberté 69003 Lyon
- PC 069 386 16 00364 déposé le 7 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Baraban Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 442 m<sup>2</sup> - Demandeur : Audace Immobilier 18 rue Jean Moulin 38000 Vienne - Mandataire : M. Monnier Thibaut - Auteur : Un six cent dix huit 4 place Tabareau 69004 Lyon
- PC 069 383 16 00365 déposé le 7 novembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 9 logements avec création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 775 m<sup>2</sup> - Terrain : 26 rue du Professeur Paul Sisle Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 393 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sccv Villa Sisle 74 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : M. Mezerette Bernard - Auteur : M. Ouazzani Hassane 10-12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon
- PC 069 388 16 00366 déposé le 8 novembre 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment industriel - Surface créée : 2375 m<sup>2</sup> - Terrain : 80 avenue Rockefeller - Bioparc Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 4040 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dc For Data 1 rue des Vergers 69760 Limonest - Mandataire : M. Pitance Nicolas - Auteur : M. Maillard Philippe 39 avenue Rhin et Danube 38100 Grenoble
- PC 069 389 16 00367 déposé le 8 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec ravalement de façade - Surface créée : 55 m<sup>2</sup> - Terrain : 12b quai Pierre Scize Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Orneo 4 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : M. Bennabi Rachid - Auteur : M. Guillot Michel 46 chemin du Clos Collinot 69300 Caluire-et-Cuire
- PC 069 382 16 00368 déposé le 10 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 place Bellecour Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 965 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Uro Bellecour 29 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Chaffange Pierre

---

### Ville de Lyon Déclarations préalables délivrées pendant la période du 7 au 12 novembre 2016

---

- DP 069 388 15 01838 Décision du 9 novembre 2016 à Gecko 4 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Changement de destination de bureau en logement - Terrain : 4 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup>
- DP 069 383 16 00723 Décision du 9 novembre 2016 à Préecture du Rhône - Dia/Bpie 18 rue de Bonnel 69419 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue de Bonnel Lyon 3<sup>e</sup>
- DP 069 384 16 01294 Décision du 10 novembre 2016 à Icf Habitat Sud Est Méditerranée 107 - 109 boulevard Vivier Merle 69438 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 place des Tapis Lyon 4<sup>e</sup>
- DP 069 381 16 01526 Décision du 7 novembre 2016 à Jd Développements 28 route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Projet : Modification avec ravalement de façade - Terrain : 31 rue Neyret Lyon 1<sup>er</sup>
- DP 069 386 16 01597 Décision du 7 novembre 2016 à Quadral Immobilier 28 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 avenue Maréchal Foch Lyon 6<sup>e</sup>
- DP 069 389 16 01726 Décision du 11 novembre 2016 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction d'un local poubelles - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 82 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9<sup>e</sup>
- DP 069 383 16 01778 Décision du 7 novembre 2016 à Sarl Six D 2 chemin de Bresson 38150 Aanjou - Projet : Réfection de toiture et modifi-

cation de façade - Terrain : 59 rue Voltaire Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 388 16 01817 Décision du 7 novembre 2016 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 44 avenue Paul Santy Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01869 Décision du 10 novembre 2016 à Royale Street 9 avenue Leclerc 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 avenue Leclerc Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 386 16 01875 Décision du 7 novembre 2016 à Régie Pozetto 82 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 70 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01902 Décision du 7 novembre 2016 à M. Fiorini Nello 9 rue du Petit Revoyet 69600 Oullins - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01947 Décision du 7 novembre 2016 à M. Caumette Philippe 28 montée des Carmélites 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue Camille Jordan Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 381 16 01968 Décision du 7 novembre 2016 à Interior's 68 boulevard Jules Durand 76600 Le Havre - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 quai de la Pêcherie Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 381 16 01998 Décision du 7 novembre 2016 à Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Pizay Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 381 16 01999 Décision du 7 novembre 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Hippolyte Flandin Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 386 16 02005 Décision du 7 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Prieur-Blanc Catherine Les Forannes 05350 Saint-Veran - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 100 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02036 Décision du 7 novembre 2016 à Sept 17 rue Cuzin 69511 Vaulx en Velin Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 83 rue Pierre Corneille Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 389 16 02040 Décision du 7 novembre 2016 à Scop Le Hameau des Vacques 50 -54 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 18-34 rue Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02053 Décision du 8 novembre 2016 à M. Gyppaz Franck 9 rue de Montbrillant 69003 Lyon - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 11 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 rue de Montbrillant Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02062 Décision du 7 novembre 2016 à Eglise Evangélique 3 rue Deauville 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 4 rue Docteur Paul Diday Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02067 Décision du 10 novembre 2016 à Ville de Lyon Dgtb Secteur 3/6 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 13 rue Claudius Pionchon Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02068 Décision du 10 novembre 2016 à M. Richard Hubert 84 rue Bellecombe 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 59 rue Léon Jouhaux Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 389 16 02072 Décision du 7 novembre 2016 à Lmcs 50 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue des Bains Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 388 16 02077 Décision du 7 novembre 2016 à Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7b passage Comtois Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 388 16 02093 Décision du 7 novembre 2016 à M. Pages Serge 54 rue Seignemartin 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 54 rue Seignemartin Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02113 Décision du 8 novembre 2016 à Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 40 rue du Dauphiné Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02114 Décision du 8 novembre 2016 à Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 40 rue du Dauphiné Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02148 Décision du 10 novembre 2016 à Société Lyonnaise d'Aménagement 4 rue Clotilde Bizolon 69002 Lyon - Projet : Coupe et abattage de 6 platanes - Terrain : 32-36 rue Amiral Courbet Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 384 16 02150 Décision du 10 novembre 2016 à Monoprix Croix-Rousse 7 rue de Cuire 69004 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 7 rue de Cuire Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02152 Décision du 8 novembre 2016 à M. Byrne Gauthier 20 avenue Félix Faure 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries avec modification de toiture - Terrain : 124 route de Genas Lyon 3<sup>e</sup>

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 7 au 12 novembre 2016

---

PC 069 386 13 00200 M02 - Arrêté du 10 novembre 2016 Modificatif à Sccv de l'Oraison 235 cours Lafayette 69451 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 41 logements, d'un local d'intérêt collectif et création de 48 aires de stationnement - Surface créée : 4272 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 387 13 00435 M02 - Arrêté du 10 novembre 2016 Modificatif à Affine R.E. 5 rue Saint-Georges 75009 Paris - Projet : Réhabilitation de deux bâtiments de bureaux, avec transformation des Bâtiments A et B en ERP de 3<sup>e</sup> catégorie - Terrain : 21-22 boulevard des Tchécoslovaques Lyon 7<sup>e</sup>

PC 069 383 14 00297 M02 - Arrêté du 10 novembre 2016 Modificatif à M. Lachaize Didier 82 boulevard Pinel 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 82 boulevard Pinel Lyon 3<sup>e</sup>

PC 069 389 15 00027 T01 - Arrêté du 10 novembre 2016 Transfert à M. Humbert Laurent 1 impasse Frédéric Chopin 69740 Genas - Projet : Démolition de garages, construction de 18 logements, réhabilitation d'un immeuble et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 942 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 quai Paul Sédallian Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 382 16 00158 - Arrêté du 10 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Calmettes Marie-Cécile 14 rue François Mesangère 26000 Valence - Projet : Changement de destination de bureaux en 1 logement avec changement de menuiseries - Surface créée : 31 m<sup>2</sup> - Terrain : 27 quai Jean Moulin Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00214 - Arrêté du 10 novembre 2016 à Elenesse 24 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 1 - Surface créée : 105 m<sup>2</sup> - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00215 - Arrêté du 10 novembre 2016 à Elenesse 24 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 2 - Surface créée : 110 m<sup>2</sup> - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00216 - Arrêté du 10 novembre 2016 à Elenesse 24 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 3 - Surface créée : 99 m<sup>2</sup> - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00217 - Arrêté du 10 novembre 2016 à Elenesse 24 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 4 - Surface créée : 63 m<sup>2</sup> - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00218 - Arrêté du 10 novembre 2016 à Elenesse 24 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 5 - Surface créée : 114 m<sup>2</sup> - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00219 - Arrêté du 10 novembre 2016 à Elenesse 24 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec création d'une mezzanine - Lot 6 - Surface créée : 107 m<sup>2</sup> - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 387 16 00238 - Arrêté du 10 novembre 2016 à Snc Lyon - Les Raquettes 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Démolition,

construction de 11 bâtiments de 270 logements, de bureaux, de commerces avec création de 257 aires de stationnement. - Surface créée : 17775 m<sup>2</sup> - Terrain : rue André Bollier Lyon 7<sup>e</sup>

---

**Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme**  
**Appliqué pendant la période du 14 au 19 novembre 2016**

---

DP 069 383 16 00777 T01 déposée le 18 novembre 2016 - Transfert - Projet : Modification de façade - Terrain : 245 rue Paul Bert Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 784 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Louis Johanna 11 rue Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon

DP 069 385 16 02239 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Réfection de façade - Terrain : 13 montée du Gourguillon Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 190 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Montagne Thierry 13 montée du Gourguillon 69005 Lyon

DP 069 383 16 02240 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 24 rue Commandant Fuzier Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 303 m<sup>2</sup> - Demandeur : Blanc Gilbert Sarl 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Gilbert Franck

DP 069 388 16 02241 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 317 avenue Berthelot Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 227 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bar Le Relais 317 avenue Berthelot 69008 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Askaro Clara

DP 069 386 16 02242 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : 27-29-31 rue Germain Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 6697 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ogec Notre Dame de Bellecombe 31 rue Germain 69006 Lyon - Mandataire : M. Secco Jean-Baptiste

DP 069 388 16 02243 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 16 bis rue Narvik Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 479 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 389 16 02244 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 boulevard Antoine de Saint-Exupéry Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1102 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ser et Bat 6 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Mandataire : M. Ozyurt Servet

DP 069 385 16 02245 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 84 rue Saint-Georges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 189 m<sup>2</sup> - Demandeur : Corneils 84 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Mandataire : M. Bonnepoux Jean-Baptiste

DP 069 387 16 02246 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Modification de façades - Terrain : 35 rue Père Chevrier Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 405 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Reynaud Jeremy

DP 069 382 16 02247 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 8 rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 606 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Brisson Laure 685 rue du Stade 69360 Simandres

DP 069 385 16 02248 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 32 rue du Bœuf Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 602 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mercier Damien 32 rue du Bœuf 69005 Lyon

DP 069 381 16 02249 déposée le 14 novembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 35 rue Paul Chenavard Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 186 m<sup>2</sup> - Demandeur : Certa 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : M<sup>me</sup> Gonin Laurianne

DP 069 388 16 02250 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 13 rue Antoine Lumière Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 15323 m<sup>2</sup> - Demandeur : Momotaro 13 rue Antoine Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Lang Boxuan

DP 069 385 16 02251 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 57 rue François Genin Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 204 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Veyre Christophe 90 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon

DP 069 382 16 02252 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 75 cours Charlemagne Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1060 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Remiller Saint-Alban de Varèze 38150 Vernioz - Mandataire : M<sup>me</sup> Remiller Renée

DP 069 386 16 02253 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 29 rue Cuvier Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 344 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Magliane Laurent 29 rue Cuvier 69006 Lyon

DP 069 384 16 02254 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 80 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 109 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Giangrande Frédéric 1 rue Janin 69004 Lyon

DP 069 388 16 02255 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 90 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 733 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Genet Florence 6 rue Gambetta 69270 Fontaines-sur-Saône

DP 069 386 16 02256 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 8 cours Vitton Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 410 m<sup>2</sup> - Demandeur : L'Oli 237 chemin de Fontanières 69350 La Mulatière - Mandataire : M<sup>me</sup> Lagier Marie-Hélène Julia

DP 069 384 16 02257 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 82 rue Hénon Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 14273 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cite Scolaire Saint-Exupery 82 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Batailler Clair

DP 069 381 16 02258 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 rue Bodin Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 110 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Barbe Sébastien 16 rue Bodin 69001 Lyon

DP 069 389 16 02259 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 15 rue Mazaryk Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 906 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Jeannin Annabelle 1 b route de Saint-Romain 69660 Collonges-au-Mont-d'Or

DP 069 382 16 02260 déposée le 15 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture et de cheminées - Terrain : 7 place Antonin Poncet Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 393 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 385 16 02261 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue des Chevaucheurs Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 225 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci des Chevaucheurs 3 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon - Mandataire : M. Gho Albert

DP 069 382 16 02262 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place des Cordeliers Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 205 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Targe Vincent

DP 069 389 16 02263 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue Félix Mangini - Immeuble Universaône Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3834 m<sup>2</sup> - Demandeur : Suez 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie - Mandataire : M<sup>me</sup> Henry Limonon Catherine

DP 069 385 16 02264 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 19 rue Saint-Jean Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 352 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pham Trong Philippe 8 rue René Sybille 38780 Pont Eveque

DP 069 389 16 02265 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5-7 chemin de Montpellas Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 4454 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immobilière Rhône Alpes 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Paris Jean-Michel

DP 069 388 16 02266 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 60 avenue Rockefeller - Immeuble Adénine Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3712 m<sup>2</sup> - Demandeur : Erytech 60 avenue Rockefeller 69008 Lyon - Mandataire : M. Beyen Gil

DP 069 389 16 02267 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 56 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 789 m<sup>2</sup> - Demandeur : Queenstown Lyon 56 rue Saint-Pierre de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M. Marchano Clément

DP 069 388 16 02268 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 168 route de Vienne Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 30330 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci 168 route de Vienne 168 route de Vienne 69008 Lyon - Mandataire : M. Carrier Charles Georges

DP 069 386 16 02270 déposée le 16 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue des Emeraudes Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 78 m<sup>2</sup> - Demandeur : Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Poulain Diane Laure

DP 069 383 16 02271 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 rue Julie Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 438 m<sup>2</sup> - Demandeur : Copropriété 30 Rue Julie 30 rue Julie 69003 Lyon - Mandataire : M. Orcel Jean-Louis

DP 069 383 16 02272 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 rue Maurice Flandin Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 431 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bourreau Frank 22 b rue de Boyer 69160 Tassin-la-Demi-Lune

DP 069 384 16 02273 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Construction d'un abri de jardin - Terrain : 17 rue Jacques Louis Hénon Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 414 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Richin Lionel 17 rue Jacques Louis Hénon 69004 Lyon

DP 069 383 16 02274 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 48 cours de la Liberté Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 249 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mobalpa 48 cours de la Liberté 69003 Lyon - Mandataire : M. Olagner Laurent

DP 069 387 16 02275 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 63-65 avenue Tony Garnier Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3824 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Sauvegarde 95 139 rue Vendôme 69477 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Hoppenot Christophe

DP 069 385 16 02276 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 36 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3166 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Genin Olivier 36 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon

DP 069 387 16 02277 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 307 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Les Arcades 40 chemin Vert 69004 Lyon - Mandataire : M. Rouvière Thierry

DP 069 382 16 02278 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 734 m<sup>2</sup> - Demandeur : Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon - Mandataire : M. Krieger Olivier

DP 069 385 16 02279 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10-14 rue de la Bombarde Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 302 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC 10-14 rue de la Bombarde 10-14 rue de la Bombarde 69005 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Boulez Anna

DP 069 385 16 02280 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 36 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1425 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Genin Olivier 36 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon

DP 069 382 16 02281 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue du Plat Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 411 m<sup>2</sup> - Demandeur : Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 385 16 02282 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 118 montée de Choulans Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 796 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Béard Claire 116 montée de Choulans 69005 Lyon

DP 069 389 16 02283 déposée le 17 novembre 2016 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 27 rue Joannès Masset Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 11122 m<sup>2</sup> - Demandeur : Osepian Espaces Verts 480 route de Reyrieux 69730 Genay - Mandataire : M. Osepian Franck

DP 069 386 16 02284 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 18 rue Bugeaud Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 205 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Mennier Chantal 572 rue de la Renaissance 07430 Davezieux

DP 069 382 16 02285 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 rue de Brest Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 335 m<sup>2</sup> - Demandeur : Tommy Hilfiger 32 rue Juiverie 73000 Chambéry - Mandataire : M. Vuillermet Jacques

DP 069 383 16 02286 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture - Terrain : 18 rue Camille Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 808 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Houlier Arnaud 18 rue Camille 69003 Lyon

DP 069 385 16 02287 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 10 rue Mourguet Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 261 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Stojanovic Oliver 32 route Nationale 69330 Jonage

DP 069 389 16 02288 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 89-91 montée de l'Observance Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 6800 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grandeur Nature 590 route Départementale 306 69760 Limonest - Mandataire : M. Reynaud Alain

DP 069 386 16 02289 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 48 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 288 m<sup>2</sup> - Demandeur : Peau d'ange 48 avenue du Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Hémon Corinne

DP 069 382 16 02290 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 quai Jules Courmont Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 455 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Tamburini 5 Rue Pizay 69001 Lyon - Mandataire : M. Revol Aurélien

DP 069 382 16 02291 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 9-11 rue du Président Carnot Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1178 m<sup>2</sup> - Demandeur : Administration D'immeuble Paris 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 383 16 02292 déposée le 18 novembre 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue des Teinturiers Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1480 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Bernon Marie-Aimée

---

### Permis d'aménager déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 14 au 19 novembre 2016

---

PA 069 389 14 00002 M01 déposé le 17 novembre 2016 Modificatif - Projet : Création d'un lotissement - Terrain : 55 avenue René Cassin Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 20758 m<sup>2</sup> - Demandeur : Suravenir 232 Rue Général Paulet 29200 Brest - Mandataire : M. Frelau Pascal - Auteur : Soho 30 quai Perrache 69002 Lyon

---

### Permis de construire déposé à la Ville de Lyon Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 14 au 19 novembre 2016

---

PC 069 387 09 00163 M02 déposé le 18 novembre 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'entrepôts en bâtiment d'activités et création de 16 aires de stationnement - Terrain : 279 rue de Créqui Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1174 m<sup>2</sup> - Demandeur : Brice Robert Participations SA 15 b rue Bossuet 69006 Lyon - Mandataire : M. Robert Brice - Auteur : Atelier Cousac Waterkeyn 49 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 387 15 00404 T01 déposé le 17 novembre 2016 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de 37 logements, 2 commerces et création 34 aires de stationnement - Surface créée : 2617 m<sup>2</sup> - Terrain : 36 rue de l'Université Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 640 m<sup>2</sup> - Demandeur : Scv Le M 10 boulevard des Belges 69006 Lyon - Auteur : Architectes Associes 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 389 16 00369 déposé le 14 novembre 2016 - Projet : Construction de 6 bâtiments (soit 165 logements) et création de 165 aires de stationnement - Surface créée : 11570 m<sup>2</sup> - Terrain : rue Claudy - quai Paul Sédaillan Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 13452 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon 9 Industrie 40 rue Bonnel 69484 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Provost-Fleury Edouard - Auteurs : Ataub+Arto 65 cours de la Liberté 69003 Lyon Gautier & Conquet 79 rue de Sèze - BP 6044 69411 Lyon Cedex 06

PC 069 386 16 00370 déposé le 14 novembre 2016 - Projet : Extension d'un immeuble et modification de toiture - Surface créée : 138 m<sup>2</sup> - Terrain : 112 rue de Sèze Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 296 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foch Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Mandataire : M. Cortes Pierre - Auteur : M<sup>me</sup> Grisan Veronique 5 clos du Verger 69380 Les Chères

PC 069 385 16 00371 déposé le 15 novembre 2016 - Projet : Extension d'un EHPAD avec création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 646 m<sup>2</sup> - Terrain : 45 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 3919 m<sup>2</sup> - Demandeur : Croix-Rouge Française 115 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Roquette Marie-Catherine - Auteur : Sev Architectures 106 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

PC 069 385 16 00372 déposé le 15 novembre 2016 - Projet : Extension d'un logement - Aménagement de combles - Surface créée : 32 m<sup>2</sup> - Terrain : 86 quai Pierre Scize Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 274 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Loron Adrien Eugène 6 avenue Raymond de Vyssières 69130 Ecully

PC 069 386 16 00373 déposé le 15 novembre 2016 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 32 rue Molière Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 582 m<sup>2</sup> - Demandeur : Molière Sarl 34 rue Molière 69006 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Nouvel Mathilde - Auteur : MS Architecte 96 chemin de Digue 73800 Montmélian

PC 069 385 16 00375 déposé le 17 novembre 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 rue du Bœuf Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain :

394 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC 31 rue du Boeuf Co Quadral Immo 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Escomel Florent - Auteur : M. Nussle Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 383 16 00376 déposé le 18 novembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue du Professeur Florence Lyon 3<sup>e</sup> - Demandeur : M. Berthelet Lionel 27 rue Baraban 69003 Lyon

PC 069 385 16 00377 déposé le 18 novembre 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 144 m<sup>2</sup> - Terrain : 57 rue François Genin Lyon 5<sup>e</sup> - Demandeur : SCI 57 Rue François Genin 57 rue François Genin 69005 Lyon - Mandataire : M. Catari Patrick - Auteur : Société Grattard Architecte 79 quai Pierre Scize 69005 Lyon

---

### **Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 14 au 19 novembre 2016**

---

PD 069 387 16 00039 déposé le 17 novembre 2016 - Projet : Démolition d'entrepôts - Terrain : Rue Crépet - Zac des Girondins Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 25361 m<sup>2</sup> - Demandeur : Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfere Vincent

---

### **Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 14 au 19 novembre 2016**

---

DP 069 382 16 01320 Décision du 15 novembre 2016 à My Concept 13 cours de Verdun Gensoul 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 quai de Perrache Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01544 Décision du 18 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Meseguer Annick 236 impasse des Lilas 69210 Fleurieux sur l'Arbresle - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Dubois Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 389 16 01563 Décision du 14 novembre 2016 à M. Djaidja Mohammad 307 boulevard Pinel 69200 Vénissieux - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 41 rue Marietton Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 383 16 01891 Décision du 15 novembre 2016 à Sci Elbaz-Psy 7 rue Raspail 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 56 m<sup>2</sup> - Terrain : 61 rue Baraban Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 385 16 01907 Décision du 15 novembre 2016 à Sci L'hôtel 3 rue des Bretonvilliers 75004 Paris - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue du Bœuf Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 384 16 01970 Décision du 15 novembre 2016 à M. De Bazelaire Marc-Antoine 15 rue Pelletier 69004 Lyon - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 15 rue Pelletier Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 381 16 01976 Décision du 15 novembre 2016 à M<sup>e</sup> Vermande Béatrice 14 rue de la Fontaine 71240 Mancey - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 14 rue Saint-Polycarpe Lyon 1<sup>e</sup>

DP 069 382 16 01989 Décision du 18 novembre 2016 à Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 2 rue Seguin Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 387 16 01991 Décision du 15 novembre 2016 à M. Bonneville Eric 474 chemin du Parozet 69480 Pommiers - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 16 rue Claude Veyron Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 384 16 02047 Décision du 18 novembre 2016 à SNC129 XRousse 223 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 129 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02057 Décision du 15 novembre 2016 à M. Reus Christophe 6 rue Paul Bourde 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 6 rue Paul Bourde Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 382 16 02061 Décision du 15 novembre 2016 à Heureux comme un Prince 41 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 41 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 388 16 02073 Décision du 14 novembre 2016 à SCI Babel 4 rue René et Marguerite Pellet 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 18 rue Jean Perréal Lyon 8<sup>e</sup>

DP 069 387 16 02079 Décision du 18 novembre 2016 à Macif 29 avenue Leclerc 69367 Lyon Cedex 07 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 place Jean Macé Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 387 16 02083 Décision du 18 novembre 2016 à Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 15 rue Pasteur Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 384 16 02084 Décision du 15 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Carru Alexandra 13 rue Pailleron 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Pailleron Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 382 16 02087 Décision du 15 novembre 2016 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue des Quatre Chapeaux Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 384 16 02091 Décision du 18 novembre 2016 à M. Lebrun Jean-Jacques 9 rue Rosset 69004 Lyon - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 6 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 rue Rosset Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02097 Décision du 18 novembre 2016 à Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 239 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 384 16 02098 Décision du 15 novembre 2016 à Domus Valoris 37 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 37 cours d'Herbouville Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 386 16 02099 Décision du 14 novembre 2016 à Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 122 rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 387 16 02101 Décision du 15 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Grange Lyliane 8 rue de la Convention 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination de logement en bureau - Terrain : 62 rue du Colombier Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 382 16 02102 Décision du 15 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Cocozza Dorothée 5 allée Paul Scherrer 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 allée Paul Scherrer Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 386 16 02103 Décision du 14 novembre 2016 à Ildkids Group 162 boulevard de Fourmies 59061 Roubaix Cedex 01 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 382 16 02105 Décision du 15 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Besson Marine 133 rue des Acacias 01170 Gex - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Victor Hugo Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 384 16 02120 Décision du 15 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Lacour Sophie 7 rue Grataloup 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7-9 rue Grataloup Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 384 16 02129 Décision du 15 novembre 2016 à M<sup>me</sup> Mahe Fanny 21 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 place de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 382 16 02144 Décision du 18 novembre 2016 à CCI Région Rhône-Alpes 32 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Projet : Installation de clôture - Terrain : 32 quai Perrache Lyon 2<sup>e</sup>

DP 069 387 16 02197 Décision du 15 novembre 2016 à Ville de Lyon Dgtb Secteur 7/8 69001 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue de la Madeleine Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 383 16 02203 Décision du 15 novembre 2016 à M. Kittaneh Majdi 40 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Construction d'une véranda  
- Surface créée : 18 m<sup>2</sup> - Terrain : 40 rue Jeanne d'Arc Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 387 16 02204 Décision du 15 novembre 2016 à Immobilière Européenne des Mousquetaires 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris  
- Projet : Modification de façade - Terrain : 377 rue Garibaldi Lyon 7<sup>e</sup>

---

**Permis de construire délivré pendant la période du 14 au 19 novembre 2016**

---

PC 069 385 13 00351 M01 - Arrêté du 17 novembre 2016 Modificatif à Midev2 1 rue de l'Antiquaille 69005 Lyon - Projet : Construction d'un hôtel de 37 chambres, d'un logement et création de 277 aires de stationnement - Surface créée : 3442 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue de l'Antiquaille Lyon 5<sup>e</sup>